

Bibliothèque numérique

medic@



351206

METHODE
EXCELLENTE
ET FORT FAMI-
LIERE POUR GUARIR
LA PESTE, ET SE PRE-
SERUER D'ICELLE.

*Avec un Opuscule contenant l'ordre qu'on doit
tenir pour desinfecter les Villes quand elles
sont infectées, & pour eviter que la peste
ne fasse progrés en icelles.*

Composé par **G**VILLAVME **D**E **L**'ERISSE **D**au-
phinois, cy deuant Capitaine de Santé en la Cité
de Grenoble, Ville capitale dudit Pays.



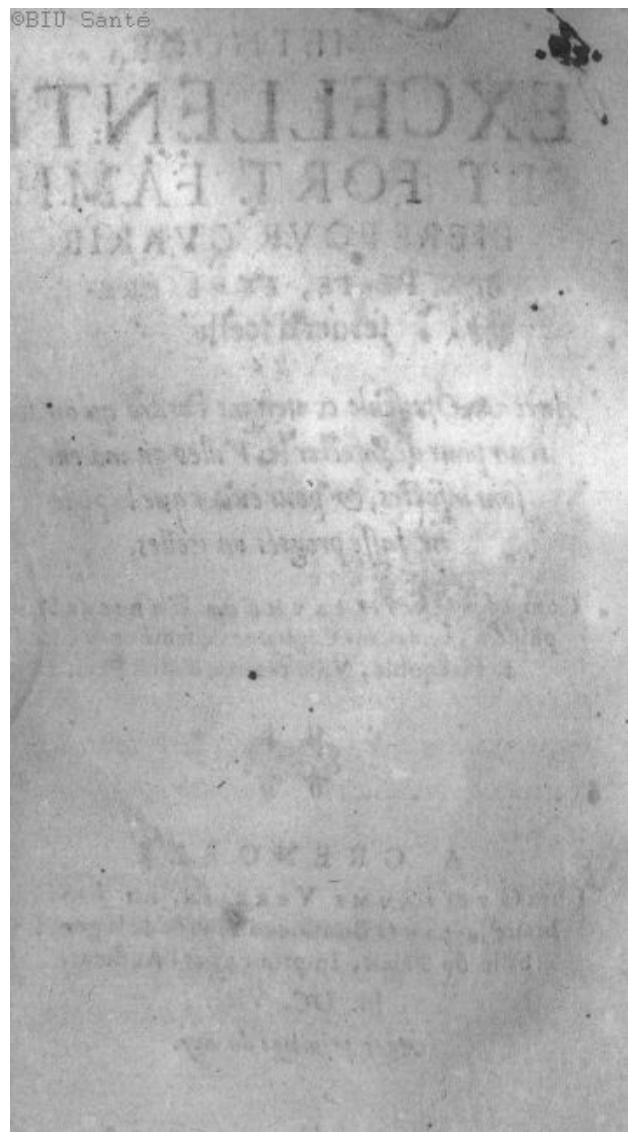
A G R E N O B L E.

Chez **G**VILLAVME **V**ERDIER, marchand Li-
braire, tenant sa Boutique à l'entrée de la grand
Salle du Palais, Imprimé pour l'Autheur.

M. DC. VIII.

Avec privilége du Roy.





A M O N S I E V R
N O B L E L O Y S D E V I L L E -
N E V F V E , C O N S E I L L I E R
& M e d e c i n o r d i n a i r e d u R o y ,
h a b i t a n t à G r e n o b l e .

S.

M O N S I E V R ,

*S i l a n e c e s s i t é à s o u v e n t f a i t c h a n -
g e r d e q u a l i t é & c o n d i t i o n a u x
h o m m e s . I l n e s e f a u t e s t o n n e r , s i a u c u n s q u i a -
u e c c r a i n c t e d e s o u d a i n e & v i o l a t e m o r t , o n t e n
t ē p s c a l a m i t e u x , c h ā g ē l e u r p r e m i e r e v o c a t i o n , &
c o u r u a u x r e m e d e s p o u r s e g a r e n t i r & p r e s e r u e r
d e l ' u m a s i o n d e s m a l a d i e s p e s t i l e n t e s , l o r s q u ' e l -
l e s s o n t e n r e g n e : c e q u e i e c o f e s s e r a y a u o i r p r a -
t i q u e c o m m e c o n s t r a i n t . C a r c e p e n d a n t q u e i e -
s t o i s à L y o n (l ' a n n é e m i l c i n q c e n s h u i c t à t e s i x)
o c c u p é e n a f f a i r e s , a y a n t l a i s s é m a f e u f e m m e ,*

à 2

avec aucuns de ma famille, à Chasteu-neuf de
Gallaure, dans la maison de deffunct Monsei-
gneur de Montchenu, vivant Chevalier de l'or-
dre du Roy, & son panetier ordinaire, le mal
de contagion se print dans ladicté maison, en une
jeune Damoiselle, fille de Monsieur de Coulaux,
de Vnuarois, à present Seigneur du Peloux, la-
quelle morut, qui donna telle alarme à mondict
seigneur de Montchenu, que luy & toute sa fa-
mille s'escarterent, qui sça qui la, & madicté
femme & tous ceux qui estoient avec elle, fu-
rent de la partie, & se retrairrent dans ve gran-
ge champestre, ou le landemain sa chambrière
se trouua frapée, & mourut dans le quatriesme
jour couverte de tac. Incontinent c'est accident
s'euenu, i'en fus aduerty, qui me donna occa-
sion prédre du Seigneur Charles de Ville-neufue
vostre frere, un bon nombre de medicamens,
pour aller au secours, de mondict seigneur de
Montchenu, de ses domestiques, & de madicté
femme & famille, & partis dudit Lyon, dans
vn Batteau, qui en extreme diligence me rendit
bien

bien tost pres d'eux, ou ie les secoureus par la
grace de Dieu, leur donnant de mes preseruatis
si à propos, que aucun deus n'en perilla. Et pen-
dant leur quarantaine, ie fus requis de plusieurs
pestiferés du Village, de les secourir de mes me-
dicamens, ce que ie fis avec tel heur, que de vint-
quatre qui furent pestiferés audict lieu, & prin-
drent de mes remedes, les vingt-deux par la gra-
ce de Dieu en eschaperent : Et outre ce, i'en pre-
seruise plus d'un cent. Le confesseray que en cela
ny à rien de mon industrie & sçauoir, si non que
de m'estre seruy des receptes de plusieurs doctes
Medecins, qui ont escript de la guarison de ceste
maladie, des liures desquels ie m'estois fourny,
& des ingredians d'aucunes de leurs receptes.
Et bien que presomptueux, ie n'aye suyui l'or-
dre, ou methode de l'un d'eux : ains en dressay
lors un particulier, tiré d'aucuns endroictz des-
dicts liures, & de chacun un peu, accommodant
le tout aux ingredians que i'auois, pour fournir
à aucunes de leurs receptes, & non à toutes : Le
voulus experimenter aux pestiferés (que ie vo-

à 3

yois perir sans secours) l'ordre que i' ayois choisi,
dans tous lesdicts autheurs: Mais ce fust avec si
heureux succès, que cela m'a fait prendre enuyé
de mettre par escrit ma methode, & la laisser du
moins à mes enfans, pour s'en preualoir en temps
de nécessité. Et par ce que depuis, ayant eu c'est
honneur, d'auoir la charge de Capitaine de santé
de la Cité de Grenoble, en l'année mil cinq cens
nonante sept, que iay (faisant ma charge) expe-
rimenté en aucuns de mes amys, le mesme ordre
& methode, ce que vous aues peusçauoir, par-
ce que vous y esties, & me faisis c'est honneur,
comme Medecin de la santé, en la mesme Cité;
m'assistant de vostre bon & prudent conseil. Je
me suis resolu de faire Imprimer ledict methode,
avec un petit traicté de l'ordre que i' ay tenu, à
chasser le venin de ladict Cité, & aux autres
functions de ma charge, & vous dedier ce petit
œuvre mié, sur l'assurâce que i' ay en l'amitié, de
laquelle vous m'honorés (que outre que n'estat en
cor' sorty d'aprétiage, me doibt tenir excusé si ie
ne l'ay cōposé avec l'ordre & termes si exquis, que
pourroit

pourroit faire un maistre iuré) vous de vostre bonté, m'ayderés (s'il vous plaist) à me garentir des langues mesfisantes , lesquelles ie ne crains, moyennant que i aye c'estheur, que vous trouiés que ma methode soit digne (tant peu soit) d'estre receuie & imitée, vous assurant que si (suyuant le ven que i ay faict à Dieu, d'ayder & secourir les pestiferés en tout lieu ou ie me pourroy trouuer) ie recognoisi par experiance, quelques autres remedes profiter à ce mal, & que ie sçache que ayés prins à gré que ie vous aye dedié ce petit opuscule , pour n'en estre ingrat , ie continueray à vous en escrire , non pour vous donner aduis de chose dont vous sçaués autant qu'homme de vostre robe , mais pour mettre mes escrits soubz vostre protection : Et pour fin , ie vous supplie me tenir en voz bonnes graces , & me commander cōme à celuy qui est & sera iusques à sa fin,

Monsieur, Vostre tres-humble, &
affectionné seruiteur.

DE LERISSE.

21 4

Au docte le^teur, par l'Autheur.

Q V A T R A I N.

TOY qui te ris de mon experience,
Adioustes y ta profonde science,
Lors on dira mal-gré les enueux,
Que i ay bienfaict, & toy encore mieux.

Ioannes Amatis Chauigneus beln.

Ad Guil. Lefèvre.

ALCIDE templum Gens prisca di-
cauit & aram,
Quod potuit forti monstra domare
manu,
Qui mala, qui pestem nouit teterima
monstra.
Perdere quo debet dignus honore
cæli?

Aliud

Aliud eiusdem.

Caluigerum patrem ~~αλεξανδρον~~ dixere vetusti,
Qui potuit fecli pellere daonna sui,
Sic mala qui poterit depellere maxima nostri,
Dicetur nobis alter ~~αλεξανδρος~~.

*Antonij Draqui vapincensem, ad lectorem,
Tetrasluchon.*

Pestiferos contra morbos attingere
quisquis,
Cautus aues vitæ debita fata tuæ,
Perlege non segni cura studioque libellū,
Exiguum paucis hic tibi multa dabit.

Aliud eiusdem.

Gratia debetur doctis scriptoribus
ingens,
Ingenio fodiunt qui mala sœua suo,
Cōmoda nimirū cōfūctū dū dāna leuātur,
Publica sic magnis itur ad astra viris.

E. D.

*E. D. G. Lerissio in commend. libelli contra
pestem, Anto. Griff. I. V. D. & curie
communis Gronop. substituti,
Epigramma.*

Tempora quisquis aues peragrare sa-
lubria vitæ,

Interris statuit quæ tibi cuæta potens,
Pestiferos que procul patria depellere
morbos,

Ægrotis que aptam ferre salutis opem
Sedulus è multis Lerissi euolue libellum,

Qui varias medicæ congerit artis opes
Atque salutiferis sic Pharmacha præparat
herbis,

Vt rapidæ vites dira venena luis.



A V BENEVOLE
LECTEVR.

I. A Y avec doubte mis, la plume en main, pour metre en lumiere, ce petit oeu-
vre, pour la crainete que i'ay qu'il soit censure. Mais en fin, ayant consideré, qu'il vaut mieux que ie sois en hazard de quelques bro-
cards, que de laisser perir, chose avec ma mort, qui peut selon mon petit iugement, estre grandement profitable au public. Bien que à la methode que ie pretens en-
seigner, n'y aye rien du mien, que l'ex-
perience, parce que i'ay tire toutes les re-
ceptes d'icelle, de plusieurs Autheurs, qui
ont escrit sur ceste matiere. Et ne veux
pourtant me faire croire, qu'autre que
moy,

moy, ayé onques vñé de la mesme expe-
rience, ou ne le puisse faire: Mais parce
que ayant leu & releu plusieurs doctes
Autheurs, ie n'y ay trouué spesificement
l'ordre que i'ay tenu en la guarison des
maladies de peste, ordre que ie me suis
recherché lisant lesdicts Autheurs, & prins
dvn chacun vn petit, que i'ay si heureu-
sément experimenté en plusieurs, i'esti-
merois vñer d'ingratitudo enuers la poste-
rité, si ie ne le publyoys. Ie scay bien que
plusieurs diront que ie ne suis Medecin,
Appoticayre, ny Chirurgien, & que le
Medecin ignorant, met en hazard la vie
des hommes, ce que i'accorderay estre
véritable. Mais aussi les pourray-ie asseu-
rer (& de cela i'ay plusieurs tesmoings)
que l'experience que i'ay faict de ceste
methode, en la guarison de plusieurs ma-
lades de peste, la doit faire recepuoir de
bon courage, à ceux qui auront enuie se
guarantir de ceste maladie. Que si les re-
ceptes

ceptes dont i'ay vse sont en quelque chose a reprédre, i'appeleray à garand les doctos Medecins qui les ont composees, & mises en lumiere. Que si aucunz qui voudront disputer de la qualité, & nature de ceste maladie, disent (comme ie m'y attens) qu'en la guarison d'icelle , il faut obseruer plusieurs choses: comme de considerer la qualité des personnes , s'ils sont bien ou mal edifiés, s'ils abundant plus en l'vne qu'en l'autre humeur , en laquelle des humeurs est le venin , & preparer la cure selon la qualité & quâtité du venin, en quoy toutes receptes ne sont propres à tous , & que n'vsant que d'vne seule methode, & de mesmes receptes, à tous elles ne peuuent faire à chacun les mesmes effects. le respondray à telles gens, que pour n'auoir vse de ceste profession , que par nécessité , & n'auoir onques estudié en Medecine , ie ne suis apte à la dispute. Bien diray-ie que l'experience , qui est la
mai

maistresse des choses m'a apprins, que ma
seule methode est suffisante pour guarir
toute sorte de personnes. Car elle en à
guary des vieux, des ieunes, hommes &
femimes, des petits enfans, des flematicz,
des coleres, des melancolicz, des san-
guins, & diray-ic des personnes aussi ca-
cochimes qu'il en soit au monde. Et bien
qu'aux liures que i'ay imitées, y aye des re-
ceptes, & l'ordre pour guarir les malades
de quelle humeur, qu'ils soyent compo-
sés. Toutesfois parce que i'estoys en lieux
chāpestres, & n'estoys garny de tous me-
dicamens nécessaires, pour fournir à tant
de receptes, quand i'eusse avec toute ex-
periéce requise, l'ceu cognoistre l'humeur
& composition des corps humains, ie
n'eusse peu vser des remedes propres à
chacune humeur, & m'estant contenté
d'vser des plus faciles receptes, & dont ie
m'estoys peu fournir des ingredians, i'en
ay vſé & departy à ceux qui m'en reque-
royent

royent, ausquels elles ont faict des mer-
ueilleux effectz, par la valonté de Dieu,
& avec tel heur, que de vingt-quatre pe-
stiferés, les vingt-deux sont eschapés, &
les deux morts par leur faute, lvn pour
auoir voulu changer de maison apres le
septiesme jour, & mourut d'vne grande
defluction sur les polmons, comme nous
en donna asseuré tesmoignage, la toux
continuelle qui le trauilla cruellement
iusques à son dernier soupir. Et l'autre
pour n'auoir voulu permettre en ses su-
eurs, qu'on luy changea ses linges. Et ou-
tre leſdits pestiferés guaris, i'en ay pre-
serué plus d'vn cent, avec l'ayde de Dieu,
qui vray semblablement n'estoyent tous
de mēſme humeur. Je ne veux pourcela
suader personne se mettre au hazard de
ma methode, ſinon en tant qu'il la iugera
ſalubre, & prieray chacun prendre en
bonne part ce mien labeur que ie leur of-
fre d'aussi bōne volonté, que ic l'ay dressé

au

Au benuole Leclerc.

au benefice de ma patrie, & de tout le
public. Pariant nostre Seigneur, qu'il aye
envers ceux ausquels la nécessité con-
traindra d'en user les mesmes ef-
fectz qu'elle à heu, à l'endroit
de ceux qui en ont esté
guaris, & en ont re-
çeu soulagemēt.

*Preface*

PREFACE DE L'AVTHEVR
fort salutaire.

L faut obseruer la maxime de tousiours , trouuée la plus salubre , en temps de peste. Qui est de desloger tost , aller loin , & reuenir tard , qui vaut autant à dire ; incontinent qu'on voit tant peu soit , la peste descouerte en vn lieu , il faut en desloger , aller loin , & ne reuenir que le mal ne soit passé , & du tout le feu estainct. le dis cecy pour ceux qui sont timides , parce qu'il n'y à chose qui soit tant contraire à ce mal , que la frayeur , qui est peculiere en temps de peste , voire qui loge souuent chez les plus constans , & qui cause en l'homme , le trouble des esprits , & l'ebulition du

é

sang: Et si c'est accident est dangereux, il y en à vn autre qui le suit de bien pres, qui est la pauureté & nécessité, qui volontiers accōpaigne ceux qui se trouuent en ceste misere: au temps de laquelle, quels biens & moyens qu'ils ayent, le plus souuent sont abandonnés de tout secours de leurs voisins, pour auoir le chacun à penser a soy mesme, & encor' abandonnés de leurs parens, par la mesme raison, & notamment des habiles à succeder, qui soubz esperance de retirer les heritages, ayment mieux le Tumbeau; que l'ymbre de l'affligé. Ous'il se trouve des personnes, qui secourent les affligés, c'est soubz esperance qu'ils testeront à leur proffit, & le mot dit, le poussent plustost au sepulcre que de l'en tirer. Il n'y à chose qui tant abaisse l'homme en temps de peste (outre l'affliction du mal) que la nécessité en laquelle il se voit constitué, ny affoiblisse tant la nature, & la rende plus apte à recepuoir

le

le venin que la même nécessité , parce qu'il se communique volontiers, aux corps vuydes. La froideur aussi est fort noyable à la chaleur naturelle, engendrât plusieurs flegmes , & humeurs , subiects à putrefaction , qui servent d'allumette au venin. Comme aussi la grande chaleur tient les pores & conduits du corps ouverts , & plus aptes à recepuoir le venin, incommodez qu'on experimente plustost en temps de peste qu'en tout autre temps : pour ceste les personnes le plus souuent, contrainctes loger au pres d'une haye, ou soubz les cabanes mal couvertes, subiectes au vent , & à la pluye , à la chaleur & au froid : n'estant la chaleur moins offensible que le froid , l'un empeschant l'exhalation du venin , & le reincentre , & l'autre augmente la chaleur , ferueur , & ébulition des humeurs , qui par ce moyen augmentent leur putrefaction , & fluxion. Mais si par cas , la peste estoit si generale,

Preface de l'Auteur

comme elle fust l'année , mil cinq cens
huitante six , & qu'on fust contrainct te-
nir pied aux lieux pestiferés , faut sur tou-
tes choses, cuiter la frequentation des ma-
lades , & personnes suspectes de cōtagion ,
se loger en lieux sains , & aerés , le plus
qu'on pourra , hors le commerce des in-
faictes , & en maisons ayans le regard au
Soleil leuant , tenir les membres d'icelles
nets , & perfumés soir & matin , pour di-
siper l'aér pestilent qui seroit entré dans
icelles, ouvrir souvent les fenestres du co-
sté de la Bize , mesmes long temps deuant
& apres midy , & tenir celles du costé du
vent de midy fermées. Ne sortir que apres
que le Soleil aura battu la campagne , vne
heure ou deux , & en temps trouble , for-
tir le moins qu'on pourra , & en quelque
temps qu'on sorte , prendre quelque pre-
seruatif , pour fortifier le cœur , & les
esprits soy nourrir des meilleures viandes
qu'on pourra trouuer. Et en tous les con-
dimens

dimens & sauces, vser du vinaigre, parce qu'il garde de putrefaction, deséche l'humeur pestilent, & bataille contre le venin. Mais si par cas, quelqu'un crainct l'ardeur du vinaigre, pourra au lieu d'iceluy, vser du ius d'aurengens, cytrons, lymons, verius d'auzelle, appellée d'aucuns salete, vinate ou aigrete, qui aussi bataillent contre les venins. Euyer sur toutes choses, les viandes, qui subitement se courrompent dans l'estomac: cōme fructs, fromages, laiſtages, champignons, & viandes de difficile concoction. N'vser de potages que le matin, qui seront faictz avec feulles de blettes, soucy, pimpinelle, lapax, ozelle (fort recommandée des anciens) bourtaches, & pourpie. Aux malades, faire vser des potages, dont est faicte mention au chapitre des potages cy apres, lesquels seront aussi fort bons pour les sains, s'ils ont moyen d'en vser aux sains, & malades, donner plustost les viandes rosties

Preface de l' Auteur

que bouillies. Le vin qu'on vîera, soit plu-
stoſt verdelet que trop meur, mais faut
qu'il soit bien clair & de bonne faueur, le
beuant bien temperé, avec eaux de fon-
taine, ou de bon puis, prenant garde de
ne soy par trop remplir, faisant pluſtoſt
plusieurs petits repas, avec tel interuale,
que lvn n'empesche la digestion de l'autre,
lesquels on prendra l'ors qu'on aura
l'apetit ouvert. Tel regime de viure doit
estre principalement recommandé, aux
femmes & petis enfans, lesquels com-
munement (parce qu'ils vivent sans or-
dre & mesure) sont plains d'humidité,
subiecte à putrefaction, & d'autant qu'ils
sont de nature tendre & delicate, sont
plus subiects à soy corrompre, & receuoir
le venin. De la faut tirer conſequēce, que
tant plus les corps abondent en humeurs,
& notamment en sang, & colere, & plu-
stoſt sont surprins du venin, qui cause en
eux ebolution desdictes humeurs, dans
le

le deuxiesme ou troisieme iour, & quelquefois au premier. Et pour ce faut purger l'humeur de purgation non violante, ce qu'on peut faire pendant qu'on est en sante, avec pilules de ruffi, ou autres dont sera cy apres faicte mention au chapitre des pilules antidotales, prenant d'icelles vne fois ou deux la sepmaine, & c'est pour autant que telle purgation diminue grandement lesdictes humeurs, fortifie l'esprit vital, lequel est tant plus apte à expulcer le venin. Ou au contraire, estant combattu des mauaises humeurs, & affoibly par icelles, il fuit le venin, qui le poursuyt iusques à ce qu'il l'aye vaincu. Et ne se faut glorifier de ce qu'on est bien composé, qu'on à passé plusieurs hazards, & qu'on s'estime n'estre disposé à recepuoir le venin, car si en vn temps on ne l'est, en vn autre on le peut estre, lequel procede de la maniere de bié ou de mal viure, à quoy il faut bien prendre gardes, parce que ayat

par intemperance rendu son corps mal habitué, & par consequent apte à receuoit le venin, peu de venin fai&t en tel corps prompte operation, prenant conionction avec les mauuaises humeurs, les pourfuyant & soy malignant en la putrefaction. Estant certain que non seulement en temps de peste, tout humeur superflue & vitieux, prend conionction avec le venin : mais aussi toute maladie se peut convertir en peste, mesmes les fureurs chaudes & continues. Nous n'auos plus assieu ré messager, de l'humeur & mal pestilent, n'y qui plustost le nous fasse cognoistre que le cœur, pour autant que la vapeur venimeuse, n'est tant ennemy des autres membres que du cœur, lequel estant fort & bien compose, chasse le venin du commencement, mais s'il n'est aydé & preservé du premier assaut, succombe souuent aux autres assauts ; & partant faut user des remedes descriptis au subsequēt methode.

Et

Et ne faut s'endormir quand le mal nous donne quelque interuale de santé, car le plus souuent tel mal est trompeur & incertain, pourquoy il ne faut attendre le signe certain du mal, ne qu'il soit sorty tumeur ou erosion, de courir au remede, si on ne veut hazarder la vie du patiēt. Il faut dōques, le moindre mal q' uon aye en temps de peste, prendre & reiterer les antidotes & preseruatifs, en la maniere cy apres descrite, iusques à ce qu'on soit du tout guary: que si on mesprise les remedes, ou ne se prent garde que le venin à troublé les esprits & humeurs, pres du cœur, pour vne soudaine ebullition, d'où procede la siebure qui cōmunique le venin par tout le corps, & de ladiēte siebure, viennent pestes & autrax, à ceux qui ont la nature forte, parce qu'estat forte, repoussé loin des parties nobles le venin, & à ceux de debile complexion & mal habitués, les tue soudain. Et sera par aduis que tous les hom

hommes, les sanguins & colericz, sont les plus dangereux, à cause de leur grande ardeur, qui faict que le venin s'enflame en eux, & cause ebullition au sang d'où procede le tac, & d'iceluy le plus souuent la mort. Et apres sont les plus dangereux, les flegmatics, à cause que l'humeur flegmatic est facil à soy corrópre & putrefier, & les moins dāgereux sont les melancolics, parce qu'ils ont les pores estroits, & que l'humeur froid & sec, dont ils sont composés, n'est si apte à soy pourrir & enflamer. Et encor' sont les moings dangereux les vieilles gés, les spadós ou chastrés, parce qu'ils abūdent moins en sang & colere, que les ieune gens. Il ne faut pourtant que l'vn pour estre plus apte à prendre le mal s'en dōne frayeür, & ne mesprise de l'euy-ter, & l'autre pour estre d'humeur de ne le si tost prendre, soy precipite dans icelluy: car de toutes humeurs & cōplexions succombent souuent soubz le faix d'icelluy.

Seray

fort salutaire.

Seray- ie d'aduis que chacun prene garde à sa conseruation, soy tenant le corps net & purgé, avec la moderation & forme cy dessous & apres descrits, changeat souuēt de linges & habillemēs, mettāt les habits & linges qu'on laissera à lair, pour les reprédre dans deux iours apres, faisant souuent blâchir les linges, & perfumer lesdits habits, n'y ayant chose qui tant desinfecte que lair, l'eau, le feu, & la terre, y adioustant les perfuns. Le ne me veux plus auant estendre en ce discours, réuoyant les plus curieux aux bons liures. Et parçé que ie debuois premiereimēt auoir dict que cest que peste, d'où elle procede, & des signes d'icelle, qui est vn discours graue. Le me cōtenteray d'en dire ce que i'en ay aprins au traicté de peste, de Marcilio Ficino Florentin, qui dit que la peste est vn dragon en corps d'aér, qui souffle le venin aux corps des hommes. De ceste briefue diffinition, on peut colliger que le plus

sou

Preface de l'Auth 'nr

Souuent la peste vient de la corruption ac-
cidéiale de l'aér , qui enuenime par son in-
temperance , non seulement les personnes ,
mais aussi les plantes , & les animaux , &
cela procede quelque fois de l'influâce &
constellation d'aucunes planetes, qui par
leurs conionctions & malefiques aspects ,
causent l'aér pestilent , Dieu le permettant
pour la punition des pechés des hommes .
Et cognoist on les signes de peste , proce-
dans de la corruption de l'aér , quand on
void la terre produire plus grande quâtité
de serpens , crapaux , & autres bestes veni-
meuses que de coustume . Ce qu'on reco-
gneust en l'année mil cinq cens huitante
quatre , quand d'ailleurs on voit les Beufs ,
Vaches , Brebis , Porceaux , & autres ani-
maux mourir fréquemment , auquel temps
les plantes & fructs sont corrôpus , & leur
causent la mort , comme on vist en l'année
mil cinq cés huitâte cinq , & aussi quand
on sent le froid en temps qu'il doit faire

chaud

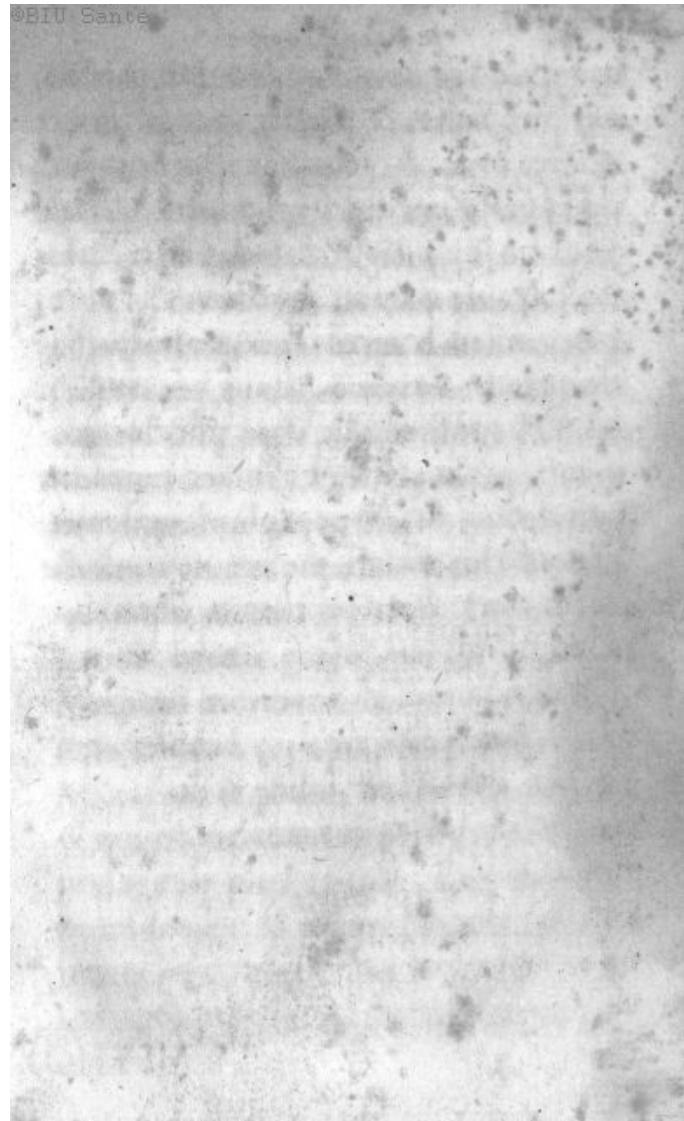
fort salutaire.

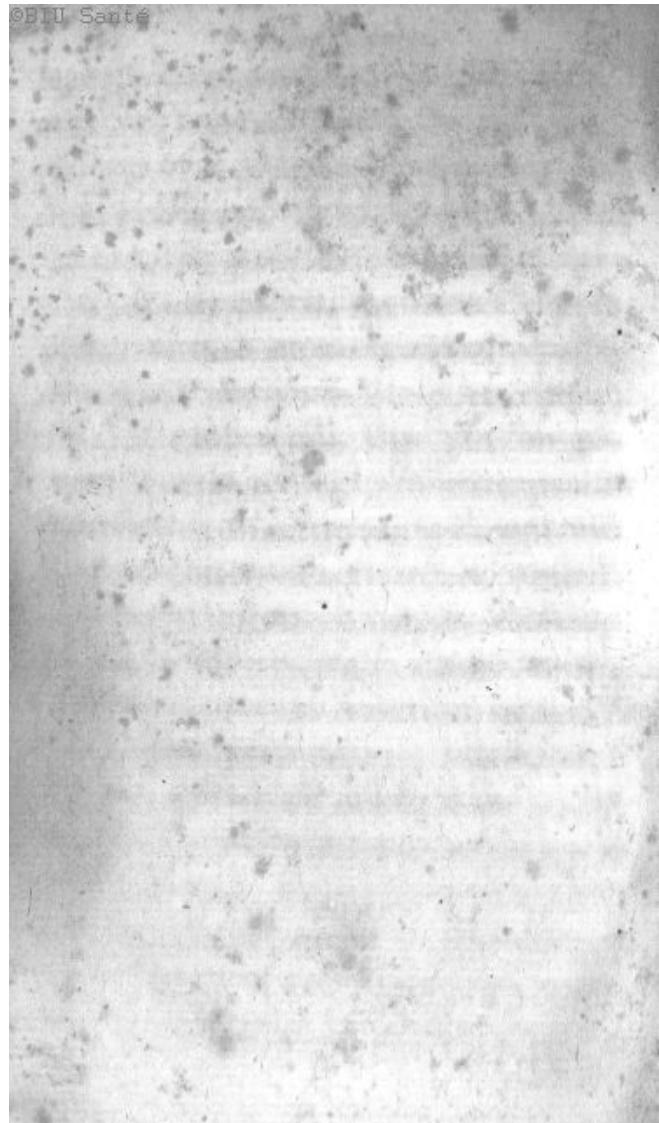
chaud, & la chaleur en temps qu'il doit faire froid, & quand on voudra les pluies fréquentes & extraordinaires, toutes les- quelles choses engendrent aux corps pu- trefaction, d'où procèdent gales, entrax, bubos, petites veyrolles, senepon, fievures chaudes & continues, & autres maladies populaires, presages certains de fievure, & prochaine peste: cōme aduint en l'année mil cinq cens huictâte six, en laquelle an-née, la peste se fit cognoistre sur la fin des- dictes maladies populaires, autât furieuse qu'homme vivant l'aye veüe. Dieu veuille par sa sainete grace, que les veroles & senepons mortifères des petits enfans, & autres maladies populaires, que no^o auôs heüies l'année passée, mil six cens & deux, & qui encor' continuent, ne nous soyent presage de plus de mal, suppliant tres- humblement sa diuine Majesté, vouloir retirer les verges de son courroux de sur nous, & ne nous punir en sa fureur, ains
ayant

ayant pitié de nous, nous vouloir pardonner noz fautes & pechez, par sa sainte misericorde, & auāt que parler de la cure de la peste, ie diray seulement que aux lieux ou l'air est plus subtil, elle tue pluſtoſt, à cause que l'air subtil tient les pores plus ouverts, & aptes à recepuoir plus grande quantité de venin, & aux lieux ou l'air est plus grossier, elle dure plus longuement, parce que l'air grossier engendre putrefactiō, & la retient plus longuemēt. Et pour clorre ceste preface, ie conseille à tous en temps de contagio, uſer d'exercice moderé, fuyr les immoderés, & notamment l'exercice vrien, parce qu'il n'y à chose qui tant affoiblisse, & debilite la nature.



METHO





METHODE EXCEL-
LENTE ET FORT FAMI-
LIERE POUR GVARIR LA
peste, & se preseruer d'icelle.

*Ce qu'on doit faire incontinent qu'on se
sent frappé.*

CHAP. I.

LES Liures traictans de la cure
de la peste, nous aprenent que
la premiere & principale cho-
se qu'on doit faire quand on
se sent frappé ou malade de peste, c'est
qu'il faut par bons antidotes, & preserua-
tifs, prins par la bouche ou par epithimes
odorants, & autres applications externes,
deffendre les parties nobles, attirer le ve-
nin loin d'elles que lon peut l'exaler, &

A

Methode

promptement luy dōner chemin, & sub-
fquemment du tout le purger: parquoy
incontinent qu'on se sent frappé ou tant
peu soit malade en temps de contagion,
on doit sans attēdre signe certain du mal,
du commencement remedier à iceluy.
Ce qu'on peut faire avec l'ayde de Dieu,
en obseruant l'ordre subseq[ue]nt, & yfant
des remedes cy apres contenus & descrits.

*Par quel moyen on peut deffendre
les parties nobles.*

C H A P. II.

SOn se recognoist malade de
fiebure pestilente, ou de quel-
que autre signe pestilēt: com-
me de douleur de teste, ou de
reins, lassitude de membres, deffaut de
respiration, battement de cœur, vomisse-
ment, esblouyssement ou tremblement
de

pour garir la peste. 2

de m  bres, qui sont tous signes pestilens, ou en temps de contagion, quelque mal qu'on aye, parce que lors qu  fi toutes maladies se couvertissent en peste, c  me a est   dit en la preface de ce liure. On doit, sans attendre qu'il soit sorty aucune tumeur ou pustule, & dans les vingt-quatre heures apres le mal recogneu, ou plustost s'il est possible, prendre vne dragme de la poudre cordiale, cy apres descrit   en la premiere recepte du chapitre des poudres cordiales & antidotales, la faisant dissoudre en eau de chardon benist ; de menufar, de pl  tein ou autre eau cordiale en est  , & en Hyuer, avec du vin, du bouillon clair, ou avec l'vne desdictes eaux ; & en m  me temps soy mettre en la cuisse droicte, quarre doictz soubz les gl  des, vn emplastrer vesicatoire, qui sera faict avec vne douzaine de mouches cantarides pulueris  es, puis incorpor  es avec la grosseur d'une noix, de leuain bien aigre, & incon-

A. 2

Methode

tinant ledict vesicatoire appliqué, faut faire mettre le malade dās le lict & le bien courrir pour le faire suer, luy faisant mettre les bras en croix sur la poitrine, les cuisses bien iointes, & s'il ne peut suer, luy ayder avec pierres chaudes, enuelopées dans des linges. Que si ledict malade suer, on se peut assurer que si tost le venin n'est fort par la sueur, ce qui en restera dans le corps est moins offensible, & depuis se purgera par les vessies que l'emplastré vesicatoire aura causées dans les cinq heures qu'il aura demeuré sur la cuisse bien bandé. Et faut incontinent ledict emplastré vesicatoire leué, oindre la partie ou l'aurés appliquée avec burré frais, ou huyle d'olyue, & aussi oindrés yne feuille de blette, ou de chou, pour mettre au dessus, & les vessies estans eleuées (ce qui aduientra dās peu de téps apres la diete onction) les percerés, & de deux en deux heures les repercerés, tousiours oignant & tenant bien

pougarir la peste.

3

bien grasses lesdites vessies, tenant vne feuille au dessus comme à este dit, pour garder qu'elles ne sechent, les tenant ouvertes vingt-quatre heures du moins, & plus on les tiendra ouvertes, & meilleur sera; & faut notter, que pour les rendre plus fluxibles, & attirer en ceste partie, plus grande quantité de venin, il faut incontinent qu'on appliquera l'emplastre vesicatoire, mettre soubz la plante du pied du costé dudit vesicatoire, vne poignée de l'herbe qu'on apelle grande chelidoine, & aucun esclaire, ou salogne, à cause de son goust salé, ayant ceste herbe vertu attractiue des venins qui la vōt chercher, en quelque lieu qu'on la mette sur la chair nue. Apres les six heures (de la premiere prinſe de la poudre cordiale susdicté) passées, il faut donner au malade, vne autre prinſe de la mesme poudre, ou de cele de la seconde recepte, au chapitre des poudres cordiales, puis de six en six

A 3

Methode

heures, encor' des mesmes poudres, ou des autres contenues audict chapitre, si on en peut recouurer, donnant premier de la non purgatiue, puis de la purgatiue, apres de la non purgatiue, & pour laquatriesme fois de la purgatiue, en maniere que dans vingt-quatre heures, on aye preserué le cœur, avec poudres cordiales quatre fois, & procuré le benefice de ventre, ce qu'on fait avec lesdictes deux prinses de poudres purgatiues, qui font dans lesdictes vingt-quatre heures aller du corps, vne seule fois, plus qu'on n'y va naturellement; Et faut aussi tousiours procurer la sueur au patient à chacune prinse s'il est possible, vstant s'il ne peut suer, de la maniere cy devant dicte, estans les sueurs fort necessaires & profitables, & par le moyé desquelles on cognoist nature estre forte, faisant ses efforts à chasser ce que luy peut nuyre. Et ne faut obseruer de prendre lesdictes poudres

poudres deuät ou apres le repas, mais lors qu'on se sent mal. Bien seroit meilleur, les prendre loin du repas, & encor meilleur, qui les prédroit le matin au point du iour, à midy, au iour falli, & à la mynuict; car comme a esté obserué à telles heures, le venin faict sa montée au cœur, & sont ausdictes heures, les malades plus tourmentés du venin. Faut aussi noter, que si lavertu desdictes poudres cordiales, auoit faict sortir quelque tumeur pestilente aux aignes, soubz les ayselles, à la gorge, ou soubz les aureilles. Il faudra incotinat qu'il sera forty quelque signe, applicquer au pres d'iceluy, vn vesicatoire: Sçauoir si aux aignes quatre doictz soubz les glâdes, au plat de la cuisse; si soubz les ayselles, au muscle du bras qui regarde le corps, quatre doictz soubz le signe. Et si à la gorge, ou soubz les aureilles faut faire le vesicatoire au lieu ou lon donne les ventouses, sus les espaules, estans lesdicts vesicatoi-

A 4

Methode.

res si prompts & salutaires, que dans cinq ou six heures, par iceux on donne iſſue au venin, & dans vingt-quatre heures les tenans de deux en deux heures bien grasses, & les repersant auant les gresser; par icelles le venin plus subtil & mortifere se purge, ne restant que l'humeur terrestre, lequel auſſi bien ſouuet le purge par icelles, ou par les pestes la maturité desquelles on attent avec toute commodité. Mais rarement lesdictes pestes viennent en auant, quant les vellies font bien leur debuoir, comme ie l'ay experimenté en plusieurs, mesmes en vn qui eſt encorcs viuāt, nommé Iehan Sayn, du lieu de Mōtuendres, habitant à Moras, lequel auoit vne peste, en chacune aigne, qui fe ſolurent inſenſiblement, & deſſendirent par diuersion, iusques aux vellies, qui furent long temps ouuertes

Com

Comme on doit faire attraction du venin
à la partie où il a commencé se deschar-
ger, & faire meurir l'apostume.

C H A P. III.

AV même temps que la tumeur est apparente, & qu'on applique le vesicatoire, & l'herbe appellée chelidoine, ou salogne, il faut pour mieux attirer le venin à l'emonctoire, ayder à l'attraction & fluxion des vessicatoires. Et pour ce faire, appliquer souvent des poulets, ou pigeons vifs sur la tumeur, leur ostant la plume du fondement qu'on met sur la dite tumeur, les y laissant iusques à ce qu'ils soient morts, leur fermant le bec affin qu'ils attirent mieux, le leur ou-
rant

Methode

urant de temps en temps, pour les rendre de plus longue vie, mettant en apres sur lesdites tumeurs, ou pestes, de l'emplastre attractif & maturatif de la premiere recepte, au chapitre des emplastres attractifs, rafraichissans lesdits poulets & emplastres, de six en six heures, applicquant sur ladite tumeur l'emplastre attractif, apres la mort des poulets ou pigeons, lequel emplastre attractif demeurera cinq ou six heures sur ladite thumeur, pour faire la traction plus grande, y remettant en apres des poulets & pigeons, par laquelle continuation & reiteration d'attraction on rendra le venin, & humeur terrestre, plus preparé à soy du tout purger, ou par les vessies, ou par les moyens descripts au subsequent chapitre, & se faut bien prendre garde d'enseuerir en apres fort profond dans la terre, lesdites bestes mortes, affin qu'elles n'infectent personne.

Ce

Ce qu'on doibt faire quand la tumeur commence faire signe de maturité.

C H A P. I I I I.

Incontinent qu'on voit que la tumeur pestilente prend vne couleur noyre leuide, ou autre couleur que celle de la chair naturele, qui sont signes de putrefaction & maturité. Il faut non droictement au milieu de la tumeur, mais vn peu plus bas, affin que mieux puisse vuyder & purger l'humeur, appliquer vn cautere actuel ou potentiel, au bas de ladiête tumeur, faisant lors de l'application, vn cerne au tour de ladiête tumeur, avec du theriaque, ou avec du repercuſſif, descrit au chapitre des repercuſſifs, pour garder que levenin ne monte au

Methode

au cœur, lors que le caustic fera son effaict
Que si on n'a moyé faire le cautere actuel
& on applique le potentiel, le faudra lai-
sſer sur la tumeur cinq ou six heures, af-
fin qu'il la profunde mieux; puis l'empla-
ſtre caustic leue, faut oindre le lieu caute-
rifé avec du burre frais, pour faire tumber
l'escarthe, & applicquer sur la tumeur vn
emplaſtre de *Diachylum magnum*, & apres
faire expurer & fluer ladiſte tumeur, vn
moys ou deux ſi faire ſe peut, tenant des
tantes asſes grosses au tour, pour le tenir
plus grand, plus ouuert, & mieux fluant.
Que ſi on n'auoit moyé faire applicquer
& donner lesdiſts cautres, il y faut ap-
plicquer des choses descrites au chapitre
des emplaſtres caustics, & la tumeur
percée, la faire purger & fluer avec *Diachy-*
lum, comme à eſté diſt, ou avec les ſupu-
ratifs, & exulcerer avec les meſmes, puis
quand la tumeur ſera ſuffiſamment &
abundamment purgée la faudra incarner
avec

pour garir la peste.

7

avec les incranatifs, descrits au chapitre des incarnatifs, & finalement du tout la faire fermer, & cicatriser; puis si la tumeur auoit esté en lieu apparent, faudra faire appliquer sur la cicatrice, de l'emplâstre dedié pour effacer les cicatrices & déformités de la face, au chap. vingt-neuf.

Comme on garira le charbon pestilent.

C H A P. V.

AVSI tost que le charbon pestilent est apparent en quelque endroit de la personne qu'il soit farty, il faut appliquer sur iceluy, de l'herbe appellée *Cynoglossum verum*, par Matheolus de la première espece descripte & figurée en ses Commentaires, laquelle herbe pillerés dans vn mortier, ou entre deux cailloux, puis applicquerés ius & marc sur le charbon, en tant que la rougeur & partie charbonne

Methode

bonniere soyent couverts du ius & marc de ladiete herbe, & laisser sur ladiete partie charbonniere ladiete herbe six heures, dans lesquelles ladiete herbe aura guary ledict charbon; où s'il estoit si malin qu'il ne fust guary par la premiere applicatio, la faudra reiterer & guarira infalliblement, avec l'ayde de Dieu, à la seconde applicatio, la laissant encores six heures sus le mal, comme ie l'ay par plusieurs fois experimenté fort heureusement; mesmes en vn pauure Berger natif de Daueyson, qui habitoit à saint Roman d'Albon, lequel auoit vn grand charbon en vne jambe, & plusieurs autres petis charbons à l'entour, qui auoyé causé vn si grand mal en ceste partie, que ia le mal inclinoit à l'estiome, sans qu'il fut ptomptement secouru par l'application de ceste herbe par mon aduis & conseil, & dans deux iours apres fut entierement guary. Je n'ay volu obmettre de dire que l'herbe susdicte, appellee

pellée par ledict Matheol, *Cynoglossum verum*,
& qu'il dit ne faire tige, fleur ny graine,
n'est autre que l'herbe *achium*, qu'il descrit
en autre chapitre, s'estant ledict Matheol,
& l'Autheur qu'il allegue trompés, en ce
qu'ils disent qu'elle ne iette tige, fleur, ny
graine, & ne l'ont considerée que l'ors
qu'elle est en herbe en la propre figure
qu'il la mise au chapitre des Cynogloses,
en laquelle forme & propre figure elle de-
meure vn an rampant sur terre, ayant la
forme du Soleil en ses fleurs rampantes
comme rayons, & au milieu d'autres plus
petites, & les trouue on aux deux saisons
de l'année : sçauoir au Printemps & en
Automne, faisans leur tige, fleur & grai-
ne, & qui se seme d'elle mesme, demanie-
re que la greine qui se seme en Automne
commence en la mesme saison à sortir, &
demeure tout l'Hyuer verte, & en l'Au-
tomne suyuant fait sa tige, sa fleur, & sa
greine : & celle qui se seme au Printemps,

demeu

Methode

demeure aussi en herbe tour l'Esté, l'Automne, & l'Hyuer, puis au Printemps suyuant, faict sa tige, sa fleur, & sa graine, laquelle graine ressemble la teste des Viperes, & de ceste herbe y en à de deux espèces, masle & femele, le masle ayant les feuilles plus larges, plus grasses, & plus aspres que la femele, qui les à plus estroictes & moins poignâtes; le masle à la fleur quasi semblable à la fleur du romarin, excepté que au creux, où concavité d'icelle, y à vne couleur incarnadine pâle; la femele à sa fleur de deux couleurs, partie bluës comme la fleur de la Buglose, & l'autre partie purpurines. Les graines de l'une & de l'autre toutes semblables, excepté que celles du masle sont un peu plus grosses, & non du tout si noyres que celles de la femele; que si Matheol l'eust remarquée en toute saison, il n'eust faict ceste faute, de la mettre au rang des Cynogloses, car elle ny ressemble du tout en rien, à cause

de

pour garir la peste.

de son aspreté, estant espineuse comme la buglose. Aussi en la forme de sa tige, fleur & graine, il la logée au rang des bugloses, soubz le nom *D'echium*, en quoy il na falli que de la figurer en herbe, comme elle est au chapitre des *Cynogloses*, & l'eust rendue plus facile à cognoistre. Bien à il descrit la vertu qui est marquée en sa graine, car estant comme dit est, semblable aux testes des Viperes, elle est propre à garir la morsure desdites Viperes, & des autres Serpens, ce qu'il rapporte auoir esté experimenté par Alcibiades, qui ayant esté mordu d'un Vipere en garit, mangeant de ladicté herbe toute crue, qui est bonne à manger, n'ayant aucun mauuais goust, & estime qu'elle à plus de vertu mangée crue, que cuite. Car Alcibiades l'a mangée crue & l'a gary du venin du Vipere. Je l'ay appliquée ou faict appliquer crue, ius & marc, sur plusieurs charbons de peste, & les à garis. Je l'ay faict

B

Methode.

cognoistre à plusieurs , aucuns desquels m'ont assuré n'auoir vsé d'autre preser- uatif en temps de contagion , & n'auoir pris aucun mal, encor' qu'ils frequen- tassent les pestiferés , ayans mangé la dicté herbe crue , & en leurs potages. Le sieur Chastellain Micha de Sassenage mié amy, auquel aussi ie l'ay faict cognoistre , & dit la vertu, m'a assuré despuis , en auoir gary vne femme , qui fut mordue d'un Serpent en la montagne dudit Sassenage, l'ayant applicquée crue sur la morsure du- dict Serpent , & l'oy en ayant faict man- ger. Ceste herbe d'oques , peut estre dicté à bon droict , herbe miraculeuse , car ou- tre les vertus susdictes (qui sont admirables) on m'a assuré que les femeſ en Pied- mont la ſement dans leurs iardins, pour en mesler dans leurs potages , avec les au- tres herbes potagieres , pour les garir du mal de la matrice. Et ſur ce rapport , l'ayant faict cognoistre à plusieurs femeſ , elles

m'ont

pour garir la peste.

10

m'ont dit en auoir heureusement vécu, & s'en estre merueilleusement bien trouuées. J'ay experimenté en moy, que la decoction de la racyne de ladicte herbe, garit & appaïse la douleur des reyns, & la racyne mangée y est tres-bône. Et affin que plus facilement on la puisse cognoistre, l'ayant monstrée, & faicte cognoistre à plusieurs, & en plusieurs lieux, on m'a dict en d'aucuns endroictz qu'on l'appelle le bergoy, en d'autres gregory, en d'autres l'herbe du rouet, ou du royet ; du rouet, parce qu'elle à quelque ressemblance à vn rouet de molin, & ceux qui l'appellent l'herbe du royet, c'est parce que, mise avec les autres herbes qu'on donne aux Porceaux, elle leur garit le mal qu'on appelle le royet, auquel mal est aussi fort propre l'herbe nommée *Rubia maior*, ce que ie n'ay volu obmettre, parce que ces animaux seruent au mesnage. Et pour dire en passant ce que j'ay leu en plusieurs

B. 2

Methode

Autheurs, qui est que nous avons aprins en partie la medecyne des animaux terrestres, qui cognoissoient par l'instinct de nature, les herbes qui sont propres à leur garnison : comme le Serf estant blessé d'un traict, s'arrache la fleche, en mangeant le diptam, la belette ayant esté blessé du Serpent, se garit avec le *Serpilio*, qui sont aussi herbes dont usent les hommes, & sont preseruatiues des venins, le Chien vomyt les superfluités mangeant de l'herbe des prés, me tayfant de plusieurs autres exemples que i'en pourrois donner, renouoyant les plus curieux les rechercher en Pline, en son traicté de la nature des animaux, & en plusieurs autres Autheurs qui leur servirad exercice outre le contantement qu'ils en auront.

Com

Comme on doit garir les erosions
appelées tac.

C H A P. VI.

ES Erosions appelées tac procedent de la ferueur & ebullition du sang, & sont le plus souuent mortifiées, mesmes quand elles sont grosses comme lentilles ou petis deniers, & suruientment communement le troisieme ou quatriesme iour, à faute de s'estre au commencement du mal armé des antidotes & preseruatifs necessaires pour garir les parties nobles, & fortifier la nature, & quand elles sont petites sont moins dangereuses, & quelque foys aysees à garir. Mais quand elles sont grandes, peu ou du tout point de remede, mesmes si elles sont noyres ou leuides, &

B 3

Methode

pour estre telle, ne faut pour cela laisser d'y aplicquer le remede suyuant. Que si telles erosions estoient petites, rouges & en grande quantité, la garison en seroit plus facile, & qu'elles qu'elles soyent, faut aplicquer sur la region du cœur, de l'herbe apelée *Lysimachia*, ou *Salicaria purpurea*, ou de la *Lutea*, prenant de l'vne d'icelles deux poignées qui soit esté pillée dans vn mortier, puis eschaufée sus vn reschaut entre deux plats, & en apres aplicquée toute chaude sur ladiete region du cœur, faict soudainement esuanouir ledict petit tac, qu'on apelle senepon des pestiferés, & quelque fois le grand, & ay grande opinion qu'elle gariroit le senepon des petis enfans, ce que ne m'est venu à propos d'expérimenter, le puis dire auoir expérimenté la *Purpurea* aux pestiferés, fort heureusement, & m'ont assuré aucun Me decins que la *Luthea*, ou à fleurs jaunes, ou dorées, est la plus puissante. On l'apelle

en

en langage françois chaffe-bosse, à cause de ses effetz, & pource qu'on ne trouue qu'en Esté lesdictes herbes, il faut en autre temps vser des epitimes, & odorats, comme est porté par le subsequent chap. par le moyen desquels on preserue les parties nobles, & aide on à nature à expulser & reietter le venin loing d'icelles, & dissipent sa malignité.

Comme on doit obuier aux diuers accidens qui suruiennent aux pestiferés.

CHAP. VII.

PARCE que aux malades de peste, durant leur maladie suruiēt plusieurs accidens, le moindre desquels les conduiront à la mort, si on n'y remedioit, pour y obuier & les preuenir, il faut tenir

B 4

Methode

les malades le plus chaudement que on peut, & les tenir bien blancs & nets, car le venin agist, & s'augmente aussi bien dans les habits, & linges, qne aux corps des hommes: parquoy des le commençemēt durant vingt-quatre heures, voire durant les quatre premiers iours, faut faire vser aux pestiferés, des preseruatifs : sçauoir durant les vingt-quatre heures du premier iour, faut donner les poudres cordiales de six en six heures en la maniere cy deuāt dictē; aplicquer le vſicatoire en prenant la premiere prinſe, comme à este dict cy dessus au deuxiēſme chapitre. Et les trois iours ſuiuans, donner desdites poudres deux fois le iour ſoir & matin, voire plus ſouuēt ſ'il en estoit beſoing. Ou bien apres le premier iour, faudra dōner quelque fois du Theriaque, autrefois des opiates, ou bien des conſerues, & & quelquefois du Mitridat, & vne fois du iour de la poudre cordiale, de la ſeconde

ou

ou troisième réception des poudres cordiales purgatives, si le malade n'auoit bō ventre, ce qu'il faut procurer par clisteres, ou avec lesdites poudres purgatives, ou bien avec pillules de ruffi, ou de lvn desdits remèdes qu'il aura le plus agreable, & ne se faut laisser de donner les preservatifs, iusques à ce qu'on cognoisse que le malade soit entieremēt deschargé du venin. Et cecy est dit pour ceux qui ont longuement porté le venin sans le descourir, auquel cas ledict venin s'estant grandement maligné dans le corps, il est difficile de le corriger sans grande peyne & solitude qu'on aura des malades. Que si on descouvre le mal à temps, & on prend (dans les vingt-quatre heures à compter du commencement du mal aduenu) des remèdes suyuant l'ordre prescrit au commencement de ceste œuvre. Il est fort facile (dans les vingt-quatre heures apres) à soy du tout descharger dudit venin,

par

par le moyen des preseruatiſſ & veficatoi-
res, dont cy deſſus au deuxiēme chapitre,
est faictē mention. Et vſant de cest ordre,
rarement les pestes viennent en auant, par
ce que comme à eſtē dit, le venin plus
mortifere, ſ'eftant purgé & vuydē par les
veſſies, & ne demeuriant que l'humeur
terreſtre, elle ſe peut depuis purger faci-
lement par pilules ou autres medicamens
legers. Sera très-bô outre les remedes ſuſ-
diēts, foumenter la region du cœur, avec
epithēmes de l'vnc ou de lautre des recep-
tes, au chapitre des epithēmes, car telle
aplication externe eſt aussi preseruatiue
du cœur & parties nobles, tāt parce qu'el-
le penetre iuſques à elles, par les pores, &
par la ſanteur qui les communiquē au
cerueau, & le fortifie; eſtaignans tels epi-
thēmes, la grande chaleur que les patiens
ſentent, cauſée de la malignité du venin,
humeur & vapeur virulent. Et ſi quelque
fois le patient eſtoit par trop endormy,

com

comme il aduient à ceux qui ont le venin au cerveau, ou à ceux ausquels les vapeurs de l'estomach, causées de lebulition que le venin faict aux humeurs, montans de l'estomach au cerveau, excitent le dormir profond, qui quelque fois conduit le malade à la mort, parce que en dormant les esprits sont affoiblys, & la chaleur naturelle est plus forte qui tire à soy beaucoup d'humeurs qu'elle ne peut puisapres digerer. Et faut au cas du dormissement profond, tremper des linges blancs dans vn peu de l'odorat de la premiere recepte du chapitre des odorats, & porter lesdits linges baignés au nez du malade qui l'es-ueillera sans peyne, & faut continuer & reiterer autant de fois comme il dormira de someil profond, laissant ledict malade (quelque fois loin ou pres du repas) pour contanter nature. Et s'il auoit douleur de teste, & ne pouuoit dormir, il luy faut applicquer, & souuent rafraischir les fronteaux

Methode

teaux, descrits au chapitre des fronteaux, ou de celuy d'iceux, dont il se trouuera le mieux, lesquelles applications externes, & ordre susdict, i'ay experimentées en deux qui sont esté frapés, & n'ont volu prendre par la bouche aucun preseruatif, lesquels par l'volonté de Dieu, sonnt eschapés moyenant lesdites applicatiōs externes, donnant avec icelles le vesicatoire qui fait fluer le venin, & avec les epithemes, odo-rats & fronteaux, les parties nobles furent preseruées, & fut remedié aux accidens qui leur suruindrent, mais ce fut avec vne grande vigilance, en leur faisant reiterer les remedes susdicts, de trois en trois heures, qui les fortifièrent, & preseruèrent contre le mal.

Com

Comme on doit purger les pestiferés, & leur faire auoir bon ventre.

CHAP. VIII.

ENCOR' que cy deuant i'aye dict qu'il faut procurer aux pestiferés benefice de ventre, par clisteres, poudres antidotales & purgatiues, ou par pilules, parce que ie n'ay assisté les pestiferés que de loing, faisant faire les applicatiōs, baillant les potions des poudres cordiales purgatiues, par ceux qui les seruoyent, ausquels ie me faisois rapporter la disposition des malades, & les accidens qui leur suruenoyent, ausquels ie remedioys selon ma puissance. Et parce que ie n'estoys en lieu ou lon peut faire donner des

Methode

des clisteres aux malades, comme on me rapportoit qu'ils n'auoyēt benefice de ventre, ie leur faisois prendre le matin, yne dragme de la poudre purgatiue de la seconde recepte des poudres antidoteles, & vn autre matin vne vnce de Syrop rosat laxatif, & continuois iusques à ce qu'ils eussent le ventre bon, & quelque fois ie leur faisois prendre trois pilules de russi à la mynuict, & par ce moyen ils auoyent le benefice de leur ventre, & à d'aucuns, la seule poudre purgatiue les esmouuoit. N'estant (comme à esté cy deuant dit) besoing de trop vehementement purger les pestiferés, ny avec medecines solutives ny autrement pour ne les prostituer, & affoiblir la nature.

Com

Comme on doit preseruer ceux qui ne sont malades & sont suspects d'infection, & aussi ceux qui frequentent les lieux pestiferes & suspects.

CHAP. IX.

I'AY conseillé à ceux qui estoient infectz, & non encor' frapés de peste, de porter des sachets de senteur, des pommes ou boytes d'argét percées plaines d'esponges, imbeuës de l'odorat de noz recepbes, ou bié de pômes de senteur de bône & suaue odeur, pour, par leurs senteurs & odeurs fortifier le cerueau, & en chasser la vapeur veneneuse, & leur ay aussi conseillé de prendre des preseruatifs par chacun iour:

com

Methode

comme theriaque , opiates , conserues , mitridat , pilules de russi , tablettes preseruatiues , muscardins , & autres preseruatiifs , leur faisant changer tous les iours , selon le nôbre des preseruatiifs qu'ils auoyêt , puis recoméslant iusques à ce qu'ils fussent hors de soubçon du venin . Et quelque fois ie leur faisois prédre le matin vne rostie de pain , de la largeur & lôgeur detrois doits de la main , la moytié à ieun , puis boire deux doictz de vin trempé ou pur , selon qu'ô auoit accoustumé de le boyre , & apres qu'ils auoient beu , ie leur faisois manger lautre moitié du pain , affin que les vapeurs de lestomach , par le moyen de ladiete moitié de pain fussent empêchées , monter au cerueau , preseruatif que i'estime autant salubre que tout autre , parce que le vin & le pain sont alimens propres & agreables à la nature , & qui confortent & nourrissent les parties nobles , & fortifient les esprits . Et quand aux autres

preser

preseruatis, ils sont plus difficiles à prendre & a tedié la nature à cause de leur chaleur & mauvais gouft, & ne sont propres à tous come sont le pain & le vin. Je conseille ce preseruatif comme l'ayant experimanté, en quoy ie plairay à plusieurs. Je conseille encor' sur toutes choses à ceux qui seront suspects d'infection, de changer bien tost de place, & d'habits, parce que le venin s'augmente tousiours dans les maisons, & d'auantage aux habits infects, iusques à ce qu'on l'aye affoibly & du tout estaint par perfums ou autrement.

*Si la seignée est nécessaire en temps de contagion,
à ceux qui sont frapés de peste.*

CHAP. X.

AV Preface de ce liure, ie ne me suis volu arrester au discours de la sei-

C

gnée, parce que i'ay trouué conflit d'opinions dans les Autheurs que i'ay leu sur ceste matiere, les aucuns soustenans la seignée nécessaire, les autres la disans mortelle & non nécessaire, occasion de quoys, i'ay estimé estre nécessaire en faire ce chapitre à part, pour accorder les deux opinions. Et pour venir à la premiere qui dit que ladicta seignée est nécessaire. le puis dire avec la raison, que le sang pourry & corrompu en vn des membres du corps s'il n'en est tiré, il se conuertit facilement en venin & ordure, & estat le venin ioinct avec la corruption du sang, se maligne & cause la fiebure, qui comme à este dit, communique par tout le corps l'ardeur & vehemence du venin, pour lequel sang mundifier, il seroit besoin de seigner & purger le patient. Mais ceste opinion est combatuë de tant de raisons, qu'elle ne peut ne doit estre receüie, pour aurant que la corruption du sang presuppose vne precedente

cedente mauuaile habitude au corps, qui à causé la corruption d'iceluy. Auquel cas la seignée affoibliroit la nature, & la rendroit debile, & inhabile de reietter ce que luy est contraire, qui est le venin pestilent. Et est quelque fois mal aise à iuger la corruption du sang, parce que quand il est meslé avec les mauuailes humeurs du corps, les maux ne se manifestent si tost, d'autant que le sang est amy de la nature. Ne se manifestent dis-ie si tost, mesmes si le sang est meslé avec la colere, comme si la colere estoit seule. Et d'autant que le sang est le nourrisseur de l'homme, garde de la vertu naturelle le siege de l'ame, conservateur du cœur, & des esprits, & ayde de la santé, i'estimerois que de l'oster du corps, ce seroit luy oster la vertu expulsive du venin, mesmes on prostituoit & affoiblyroit le cœur qui est source & commencement du sang, estant nécessaire au

C 2

Methode

lieu de l'afioiblir le fortifier sans cesse, & l'armer contre la rapidité de l'humeur virulent: d'autant que le cœur estant le seul membre du corps qui est sans veynes, & duquel neantmoins dépendent toutes les veynes ausquelles il comunicque le sang comme fontaine & source d'iceluy, qui le luy osteroit & retracheroit sa function. Et me fait encor' plus cōfirmer ceste seconde opinion de ne point seigner le pestiferé, parce qu'on se peut grandement tromper en ce mal, au iugement qu'on doit faire. si le venin est au sang, ou aux autres humeurs; parce que quand il n'est que au sang, il ne done que la fiebure simple, qui par ses accidens, & symptomes, done peu de cognoissance du mal, laissant les vrines belles, le poulx solide comme aux fains, de maniere qu'on diroit qu'il n'y à nul mal. Mais quand la fiebure est composée, & lors le vénin est aux esprits, & aux humeurs, tous signes mortels pa-

roissent,

roissent vrines turbides, rouges, noyres, excremens & sueurs puants, vomissemens, esblouissemens, agitation de cerueau, douleur de reyns, & plusieurs autres signes extraordinaires, lors la seignée en ceste fiebure composée seroit mortele, & en la simple aucunement louiable. Au commencement qu'on se sent mal, encor' qu'il n'y aye tumeur ou bubon apparent, tirant petite quantité de sang seulement pour esuenter la veyne, oster l'ebulition & ferueur d'iceluy, ce que sera faict avec l'aduis & sain iugement des sages Medecins, & Chirurgiens qui s'assureront pour solager les pestiferés. Que si on est en lieu ou n'y aye Medecins, ne Chirurgiens experts, ie ne conseille à personne qui soit d'hasarder sa vie par vne seignée incosidérée, & sans iuger & biē cognoistre qu'elle soit faicté au commencement du mal. Et en cela le plus souuent on manque de iugement, car quelquefois le pestiferé aura

C 3

Methode

Si petite quatité de venin au corps, que aux preimier ou second assauts qu'il aura donné au cœur, il ne luy aura causé à chacune fois, que vne petite palpitation, & battement, & ayant trouué le cœur ferme & resistant l'aura repoussé. Mais ayant le venin foible faict sa retraite loin du cœur, se joignant & malignant avec les mauuaises humeurs au troisieme assaut, le cœur las des precedens assauts, le plus souuent le succombera, & de cela vient qu'on voit des personnes qu'on auoit veu peu auparavant boire & manger, aller sur pieds, & sembler sains, mourir soudain, pour auoir mesprisé les premiers assauts du venin, ou ne les auoir lceu iuger estre causés d'iceluy, & cuyder ou iuger en eux qu'ils estoient en santé : que si lors de la premiere ou seconde palpitation du cœur le patient se fut faict seigner en petite quantité comme dit est, la seignée feroit esté profitable, mais apres les secod ou troisieme assauts

pour garir la peste. 20
assauts, pernitieuse, voyre mortele. Par
ainsi ceux qui ne sçauront bien iuger le
commencement de leur mal, ne se feront
seigner s'ils ne veulent hasarder leur vie.
Ceste dispute n'est pas tåt curieuse qu'elle
est necessaire, parce que en plusieurs en-
droits lors que la peste arriue, Apoticaires
& Chirurgiens desloget les premiers, &
peu s'en trouuent (si non aux bonnes &
grosses Villes) qui s'enferment aux enfe-
meries, & Hospitaux pestiferés, & aux
autres lieux, si aucun s'hasardé, c'est pour
lesperance du lucre, & le plus souuent par
faute de iugement, & d'experience, en-
tuent plus qu'ils n'en guairissent. Et pour
ne laisser sans remede, ceux qui ne pour-
ront estre seignés, au commencement du
mal, ils pourront viser des vesicatoires se-
lon l'ordre cy deuant escrit, lesquels vesi-
catoires attirent le venin de toutes les par-
ties du corps, voire du plus profund des

C 4

Methode

veynes le font fluer, & finalement le purgent comme ie l'ay heureusement experimenter en plusieurs, comme cy dessus à esté dit.

*De la vertu du Baume naturel, ou artificiel
en temps de peste.*

CHAP. XI.

LE Baume artificiel qui est bien composé, ou le naturel & vraye larme du Baume, si on en peut recouurer, sont tres bons & fort souuerains en temps de peste, mesmes au commencement du mal, ayant le Baume ceste vertu de fortifier le cœur, & autres parties nobles, dissipe le venin, & ote l'ardeur & chaleur des mesurée qui vient contre nature, comme ie l'ay experimenter

zimenté, donnant à aucuns de mes amys, de celuy que i'auois, trois ou quatre goutes dans du bouillon en temps cōtagieux. Et en temps hors de peste i'en ay donné à ma femme par deux fois, qui luy a osté la fiebure cōtinüe. C'est d'vn Baume non seulement excellent aux fiebures pestilentes, chaudes, & ardues, mais aussi aux plaies, & qui est de couleur aucunement rouge, qui me fut donné l'année mil cinq cens huictante six, par le sieur de la Piotiere de Lyon, qui me dit ledit Baume a uoir esté composé en l'Academye de feu Monseigneur de Sauoye, en laquelle il auoit esté, & frequenté quelques années auparauant; & m'asseura que dans ledict Baume estoit entré bonne quantité du vray Baume qu'on auoit aporté de leuant à mondict seigneur de Sauoye, ce que ie cuide estre vray pour ses admirables effets. Quoy que aucuns disent que la vigne de Ierico soit tarie, il me dit qu'il n'a uoir

Methode.

uoit la recepte de sa composition, i'ensuis
merry pour estre forclos de la pouuoir
mettre dans cest œuvre. Ceux qui auront
desmoyens doiēt rechercher d'en auoir
du meilleur qu'ils pourront. En plusieurs
Autheurs y en à plusieurs receptes, mes-
mes en la Chirurgie de Vigo, ancien Chi-
rurgien, y en à vne rare & excellente.

*Si les fontauncles & fluxions qu'on à sur la per-
sonne, peuvent deffendre du venin.*

C H A P. XII.

Il ne voudrois asseurer ceux qui ont
sur eux quelques fontauncles faictes par
artifice, ou autres fluxions & ouuertures
venues d'elles mesmes en leurs corps, les
puissent garantir du venin pestilent, car
quand à celles qui sont faictes par artifice,

je

ie fçay biefi que ceux qui s'y sont volus
asseurer, sont peris avec elles soubz la ri-
geur du venin, mesmes ceux qui les ont
faictes resentement à mesure que la peste
est arriuée en leur lieu, pour aller avec
plus de serté visiter & penser les malades.
Entre autres, vn nommé maistre Benoist
du mas, Chirurgien de Chabeul, Ville
de ma naissance, se fit deux fontaueles, en
l'année mil cinq cens huitéate six, & avec
elles s'estat hasardé à penser les pestiferés,
mourut bien tost apres. Et quand à celles
que nature procure pour se descharger
de quelque humeur superflu, ie puisasseu-
rer que maistre Mathieu Inuersin, Curé
de Chasteau-neuf de Galaure, qui auoit
aux deux iambes des vlcères qui fluoyt
continuellement, ne laissa en la mesme
année, d'auoir deux pestes; & vn charbō,
desquelles (par la volonté de Dieu) ie le
gariſ. Mais en fin, la froideur de l'Hyuer

le

le trouuant aux cabanes dans la quaranteine qu'on luy faisoit faire apres qu'elles furent fermées, luy fit tumber vne fluxio sur les polmons, qui avec la debilité de sa vieillesse luy rauit la vie. Et par tant, ie ne conseille des y asseurer, & ne se precipiter dans le venin soubz l'assurance d'icelles, encor' qu'il y en aye qui assurent qu'on le puisse faire.

*Comme les gens d'armes, marchands & autres,
allans par chemin, peuvent porter dans
leurs pochettes ou valises, pour se
preseruer & garir.*

CHAP. XIII.

Ln'y à rien de si certain & esseuré, que
chacun peut estre (en temps de peste)

Mede

Medecin de soy-mesme, se peut preseruer avec l'ayde de Dieu, & garir du mal pestilent, moyennant qu'il vse de l'ordre cy dessus transcrit, & cy apres au chapitre contenant le somaire de ce liure, & peut porter sur luy au mesme effect, allant par chemin, dans des petites figuetes de verre, des poudres cordiales, vesicatoires & autres choses qui seront marquées par ledict chapitre somaire, lesquelles choses ils peuvent porter dans leurs pochettes ou valisés, puis en vser au besoing.

Comme les rusfiez ont en campagne herbes pour se preseruer & garir du mal pestilent.

CHAP. XIII.

LES gens de Village, Paylans & autres, qui le plus souuent meurent sans secours

secours , ont en campagne plusieurs remedes contre le mal pestilent, aux herbes & arbrisseaux champestres, qu'ils doiuent prendre peyne de cognoistre & en viser, & entre autres l'herbe qu'on apelle *achium* & comunemēt en d'aucuns lieux bergoy, ou gregoy, en d'autres l'herbe du rouet, & en d'autres buglose sauusage, estat ceste herbe (comme à esté dit cy dessus) vne herbe miraculeuse la mangeant crüe, ou aux potages, & est grandement preseruatiue , & disputant les venins. Aplicquée sur les charbons pestilens, les garit dans six heures , comme à esté cy deuant dit au cinquiesme chapitre. Et ne faut oblyer d'en manger souuent par chacun iour, mesmes à ioun , & aux potages au repas, avec autres herbes, ou l'ozelle ne sera oblyée , & la calendule, autrement soucy. l'Herbe marube blanc, qu'on apelle par corruption de l'age manrobin, est bone aussi

aussi pour prescruer, en mangeant d'icelle vn brondeau, & en portant vn brondeau ou deux à la main quand on va aux lieux infectz. l'Escabieuse, la geremaudrée, la pimpinelle, la bethoine, la feuille & fleur de soucy, lauzelle, vinete ou aygrette, sont fort souueraines māgées crües ou cuites, & quand on est frapé, boire souuent de leur decoction, & soy faire suer. Les lisimachies à fleurs dorées, & purpurines, sont aussi fort bonnes: Et les greines du lierre & geneure puluerisées, prinses de la pesenteur d'un escu en poudre, dissolutes en eau de chardon benist, ou autre eau cordiale. Et pour faire les vesicatoires, les rauuncules y sont bons, comme aussi la moyenne escorce de la *Vitis alba*. Toutes les conselides bonnes à manger, & forte preseruatiues, la racine de la grande consolide raclée, & en faire vne petite pelote comme vne noix, & la mettre sur la peste quand est mure la fait percer, puis le

Digchy

sup

Diachylon magnum, la faict purger & garir
comme à este cy deuant dit.

Poudres cordiales & antidotales.

CHAP. XV.

PENEZ Mirrhe fresche bien choisie,
Bois d'Aloés, autrement Agaloche,
Terre sigillée, de la vraye Bol d'Armenie
préparée, Macis, autrement fleur de mus-
cade, Gerofles, Saffran, Mastic, de toutes
lesdictes choses esgales, soit faicte pou-
dre selon lart, dont le doze est vne drag-
me ou la pesanteur d'un escu pour les ro-
bustes, & pour les femmes grosses, petis
enfans, gens vieux, & personnes debiles,
ou delicates, la moytie moings. Et pour
les enfans qui alaient, faut faite prendre
à leurs nourrices les preseruatifs, d'autant
que

que leur vertu se cōmunicue par le laict, ausdicts petis enfans, les preserue & garit, comme à esté souuent experimenté en plusieurs.

Poudre blanche de Cendre de
meches, brûlées, lors la peste
bonne, pour la doze iours la cendre

*Autre poudre cordiale qui purge
modereément.*

Prenez Dictam de crete, Racmes de tormentille, de Pimpinelle, de Zedouair, de Gentiane, & de betoyne, de chacune deux dragmes ; terre d'Armenye, demy once ; terre Lemnye vne drame & demye ; Aloés epatic, Myrre, de chacun demy once. Soit faicte poudre selon l'art, & la doze est comme la precedente. Mais il faut bien prendre garde de n'en donner aux femmes enceintes, à cause du Dictam, qui par sa vertu expulsive, les feroit assouler.

D

Autre poudre cordiale purgative.

Prenez graine de Geneure Bol d'Armenye, parties esgales, soit faicte poudre, dont la doze sera la pesanteur d'vne dragme & demye ou d'vn escu & demy.

Autre poudre cordiale antidotale excellente.

Prenez racines de Tourmentille, de Dictam de crete, d'Angelique, de Zedoüaire, & de Gentiane, de chacun vne dragme & demye, semence de Cytrons, & d'Ozeille, de chacune deux dragmes; Bol d'Armenye preparé, deux dragmes & demye, raclure d'Yuoire, feuilles de betoyne, seches, de chacune vne dragme, terre sigilée, trois dragmes, perles

perles préparées, deux dragmes, Coral rouge préparé, vne dragme & demye, escorce de Cytrons ou d'Orange secs, vne dragme, soit faicté poudre selon l'art, d'ot la doze soit vne dragme, eutant d'en donner aux femmes grosses; & si on en veut faire opiatcs, pourra estre faicté avec conserues de roses, ou de buglose, avec Syrop de lymons, autant qu'il suffise, dont la doze sera demy once.

Autre poudre antidotale, prouoquant fort la sueur.

Prenez graines de lierre qui môte sur les arbres qui sont du costé de la bize puis sechées en lieu ou elles ne voyent le Soleil, apres les mettrés en poudre, dont sera, vne dragme, estant merueilleusement preseruatice, dissipant le venin & le purgeant par les sueurs qu'elle prouoque.

D 2



*Pillules purgatiues, antidotales
& preseruatiues.*

CHAP. XVI.

Prenez Aloés sueco cy-
trin, deux onces, Mirre
fine, vne once, Saffran, de-
my once, soit faicte masse,
dont sera baillé trois pillu-
les, pesans demy dragme, à ceux qui se-
ront frapés s'ils n'ont benefice de ventre;
& pour se preseruer faut en prendre vne à
la mynuict deux fois la sepmaine, & le
iour qu'on en prendra, ne faut prendre
autre preseruatif.

Autres pillules excellentes.

Prenez racynes de Betoyné, & de
pimpinelle, de chacune démy once,
Came

Camedrios ou geremandrée, vne once,
Myrre choysie, Saffrande, chacune de-
my once Aloés hepatic, & Bol d'Armenye
préparé, de chacun vne once & demye,
soit faicté masse, & la doze est cōme des
precedentes, soit pour esmouuoir le ven-
tre, ou pour préseruer.

Opiates preservatives

CHAP. XVII.

Prenez conserues de roses, de buglo-
se, & de bourache, de chacune vne
once, Bol d'Armenye préparé, demy on-
ce, *Letitiae Galeni*, vne dragme, theriaque
vieux, quatre onces, soit faicté conserue,
selon l'art, prenant d'icelle la grosseur
d'yne noysete.

Autre opiate.

Prenez theriaque, mitridat, gentiane,

D 3

aristolochie ronde, mirre, terre d'Armenie, de chacun deux scrupules, conserue de roses, vne once, soit faict e opiate, dont la doze sera comme de la precedente, & c'est tresbonne.

Autre opiate.

Prenez graines de geneure, & terre sigillée, puluerisées, de chacune deux onces, incorporées avec miel, dont la doze sera deux dragmes.

Epithèmes preservatifs.

CHAP. XVIII.

Prenez eaux de roses, & de plantin, de chacune dix onces, vin aygrerosat, quatre onces gerofles, sautal rouge, coral rouge

rouge préparé, *Dia margaritum frigidum*, de chacunvn scrupule, soit faict epithème selon l'art, appliqué comme sera dit au sommaire de ce liure, & au septiesme chapitre cy dessus à esté traicté. Et est cest epithème pour les gens de moyens, & aussi pour les pauures s'ils le veulent, ou peuvent faire faire.

Autre epithème pour les pauures.

Prenez vin aigre rosat, eau de roses, de chacun demy liute, camphre, de my drame, theriaque & mitridat, de chacun vne drame, soit faict epithème, selon l'art, & appliqué comme dessus.

Odorats préseruatifs, & pour garder de dormir.

CHAP. XVIII.

Prenez Storax calamite, Yris florentin, Mastic, de chacun deux on-

D 4

ces. Geroles macis, fleur de muscade, noix muscade, canele saffran, boyz d'Aloes, de chacun vne once, Ambre gris dix grains, Musc cinq grains, le tout subtilement paluoyse, puis infuse dans eaux de roses, & maluoyse de candie, de chacun demy liure, & dans quatre onces, vin aigre fort, y adioustant demy dragine de camphre, Puis de cest odorat, baigner esponges ou linges, & les faire sentir au patient pour le garder de dormir, & luy fortifier le cerneau, comme a esté enseigné au chapitre septiesme de ce liure.

Fronteaux pour faire dormir, & oster la douleur de la teste.

CHAP. XX.

Renez eau rose, eau de nenufar, de chacu quatre onces, huyle rosat, vne once, vin aigre, demy once, caphre, demy

demy dragme; le tout meslé ensemble,
puis en baigner linges, & applicquer sur
le front & temples de la teste,
Autre frontal.

Prenez aubins d'œufs, battus avec eau
rose, puis trempés estoupes dedans,
& applicqués comme dessus.

Potages pour les malades.

CHAP. XXI.

Renez quatre moyaux d'œufs bien
frais, lesquels battrés avec demy ver-
re de vin blanc, ou autre qui soit bien cle-
ret, trempé avec eau de fontaine, ou eau
de roses a demy; puis y adiousterés vne
once & demy, sucre fin, & demy drag-
me canele fine, subtilement puluerisée.
Et le tout, mettes dans vn pot vernissé, le-
quel mettrés entre cendres chaudes, me-
flées

flées avec quelques charbons, & remuées tousiours, iusques à ce que ledit pot commence à bouillir, & lors le leuerés du feu, & le mettrés dans vne escuelle, pour le faire prendre au patient, apres qu'il sera vn bien peu refroidy.

Seront bons orges mundes, bien clairs avec sucre & eau rose.

Les fausats seront fort bons, faictz aussi. Prenez la miette de la moytié d'un pain de miche de douze deniers, qui soit bien blanc que vous ferés tremper dans du bouillon de chapon, ou de mouton, & comme il sera imbue dudit bouillon, vous le mettrés dans un mortier, avec trois feuilles de prime sauge, que pillez ensemble avec ledit pain, puis passerés le tout par l'estamine, & le ferés apres cuyre sur le reschaud, y adioustant un peu d'eau rose, & demy once de sucre.

Les pains grattés seront bons avec les mesmes bouillons, les faisant premier bié secher

secher sur vn reschaud, auant les mesler
avec le bouillon, ou bien faire rostir des
leches de miche, ou pain bien blanc, qui
se puissent en apres mettre en poudre, la-
quelle on fera dissoudre dans le bouillon,
& apres faire le tout bouillir vn bien peu
de temps, adioustant avec lesdits pains
gratés ou rostis, vn iaune d'œuf destrem-
pé, ainsi qu'on le voudra sortir du feu, &
s'il est agreable au malade, d'y mettre du
succre, on le pourra faire.

Les pottages avec le iaune de l'œuf de-
strempé au bouillon, avec vn peu de ver-
jus d'aygrette ou de raisins verds sont fort
bons, adioustant le succre, & sont lesdits
potages fort nourrissants, & de facile
concoction.

Qui aura moyen faire faire les restau-
rans & consumés, sont aussi fort nourri-
sants, & confortent la nature.

Vefi

Vesicatoites.

CHAP. XXII.

Prenez douze mousches cantarides, que mettrés en poudre, puis dans le creux d'un mortier de funte, les incorporer avec le gros d'une noix, de leuain bien aygre, pillant ledit leuain avec le piston, jusques à ce que la poudre desdits cantarides soit bien meslé & incorporé avec ledit leuain, que si ledit leuain n'estoit assés aygre faudroit en le pillant y mettre un fillet de bon & fort vin aygre, & apres formerés vostre emplastre vesicatoire de la largeur de la paume de la main, ou un bié peu moindre, & apres l'applicquerés comme cy deuant, au dextesme chapitre.

Ou bien prendrez des ranuncules, l'her

pour garir la peste.

31

l'herbe qu'on apele en commun langage,
peypou, & en langage François, baslinets
des prés, dont en prendrēs quatre ou cinq
feuilles que pillerēs dans vn mortier, puis
en formerēs vne petite pelote, que met-
trēs au lieu ou voudrēs faire venir les ve-
sſies, & applicquerēs comme dessus.

Ou bien prendrēs de la branche de la
Vitis alba, qui rampe par les hayes, & a-
yant raclé la premiere escorce, subtille-
ment vous raclerēs encor' la seconde &
moyēne escorce, & d'icelle formerēs vne
pelote, & applicquerēs comme dessus.

Emplastres cauſticz, pour percer les pefteſ.

CHAP. XXIII.

Quand on ne peut recouurer des cauſticz potentielz, il en faut faire en la
maniere cy apres dicté, puis les applic-
quer

Methode

quer sur les pestes qu'on veut faire percer.

Prenez leuain, avec huyle & sel, le tout incorporé ensemble, puis en mettés sur la peste, la peste la grosseur d'une noix, & la percera.

Ou bien fiente de pigeons destrampée avec fort vin aygre, à le mesme effect.

La fiente des moyneaux incorporee, avec graisse de Pourceau, à la mesme vertu.

Ou bien prenez dix mouches cautardes puluerisés, raisins de pauce, une once, & autant de leuain bien aygre, scabieuse, langue de chien, consolide, grande antipharmation, de chacun une once, y adoustant sel, fiente de pigeons, & rüe, de chacun deux dragmies, le tout incorporé avec huyle de lys, est un tresbon ruptoir, duquel on mettra la grosseur d'une noysette sur la peste, & pour garder qu'il ne fasse l'ouuverture trop grande, le faudra mettre dans un rond de toile forte, & en

apres

apres mettre tout au tour du *Diachylum magnum*, pour empescher qu'il ne se dilate par trop.

Et faut notter, qu'il ne faut percer les pestes, en leur verdeur, autrement on ferroit que le venin se maligneroit & remonteroit au cœur, mais faut attendre leur mathurité, ou qu'elles soyent vn peu leuides, & encor' ne faut mettre le caustic au milieu ains vn peu à costé au lieu ou elles enclinent en bas, affin qu'elles vident mieux.

Preseruatifs pour empescher que le venin ne remonte au cœur.

CHAP. XXIII.

Aut prédre garde que quelque fois la force des causticz & ruptoires, chassent

Methode

chassent le venin de la partie ou lon les applicque, qui s'en retourne au cœur; par quoy pour l'euiter, il faut hors la rougeur de la peste tout à l'entour, faire vne raie ou trasse, avec le doigt indice de lvn des repercuſſifs ſuyuants, trempant ledit doigt indice dans iceluy, puis imprimer ladiſte raie avec ledit doigt tout au tour ladiſte rougeur, & cela contiendra ledit venin dans les bornes, & limites, & empesche-ra, qu'il ne remonte au cœur; & si on ne trouuoit de l'*Echicum*, pour la garilon des charbons, comme à este cy deuant dit, & on vouloit metre le cauſtic ſur ledit charbon, faudroit faire le meſme repercuſſif au tour de la rougeur de la partie charbon-niere.

Pour faire autre repercuſſif prenez bol d'Armenie puluerisé, & apres deſtrempé avec huyle rosat, & vin aigre.

Ou

Ou bien prenés burre frais, avec moyaulx d'œufs, & huyle rosat, le tout bien incorporé: & cestuy-cy fera aussi pour faire ceder les douleurs que le ruptoire cause, emplastrant ou oignant d'iceluy, la partie doloreuse.

Atractifs & maturatifs.

CHAP. XXV.

Renés yng bonne poignée feuilles d'ozelle, que mouillerés avec eau, puis les espraindrés, pour leur faire rendre partie de leur eau, & apres les plierés dans des estoupes, lesquelles aussi baignerés avec eau, & apres espreidres comme aurés faict l'ozelle, & en apres les mettre au foyer souz cendres chaudes, pour les faire cuire, qui sera incontinent faict, car elles sont fort soudaines à cuire: Prenés aussi

E

Methode

semblable quāité de feuilles d'escabreuse, & mesme quantité de la langue de chié vulgaire, & de mesme de l'herbe *Morsus diaboli* que meslerés ensemble, & ferés cuyre, dans estoupes baignées comme dessus, soubs cendres chaudes plus longuement que l'ozelle, parce que ne sont si aisees à cuyre, & apres mettes toutes ledictes quatre herbes cuytes, dans vn mortier lesquelles vous pillerés toutes ensemble pour les bien incorporer, & rendre aptes à faire emplastre, puis prēdrés deux onces vieux oinct, que couperés par pieces bien menu, & avec deux onces vieux Theriaque, vous mettrés le tout dans le mortier, & le pilleré tout ensemble, en facon que le tout soit incorporé, & apres mettrés dans vn pot vernissé, & l'estouplant bien, ferés bouillir, ceste composition bien peu, & apres la sortirés du feu & laissant le pot couvert, la laisserés refroidir, pour apres mettre dudit ynguant

deux

ou trois fois le iour sur la thumeur, & pour faire que ledit vnguant meurisse mieux, il faut incontinent que quelque thumeur sera sortie, applicquer sur icelle pigeons, poulets, ou autre volaille, ostant la plume du cul, puis les mettant à cul nud sur ladite thumeur, leur fermant le bec, afin qu'ils facent plus grande attraction du venin, le leur ouurant quelque fois pour les rendre de plus longue vie, & comme ils auront tant tiré du venin, qu'ils en feront quasi morts, les faudra leuer & les enterrer, afin qu'ils n'infectent personne, puis en remettre d'autres qui feront vne tres-grande attraction, tant en leurs corps que en la thumeur, & ce qui sera dans la thumeur, applicquant l'vnguant susdit sera tant plus aisé à meurir.

E 2

Spuratifs & exulceratifs. *boni propter* *spuratus* *et* *exulceratus* *de* *spuratio*

XXVI. *Agreement*

Pres que les caustics ont faict leur effect, & que les bosses sont percées, il les faut faire expurer tenant comme dessus à esté dit, les emplâtres au dessus, auec bonnes & grosses tenites engrassées à ueo l'vnguant basilicum, & quel emplastre soit de l'*Echyum magnum*, fort recommandé à cause des gômes d'où il est composé, duquel i'ay le plus souvent usé, & quelque fois du *Tria pharmacum*, qui est aussi fort bon.

Incar

Incarnatifs.

CHAP. XXVII.

Pour incarner les vltères, ie prenois des herbes *Centaurea maior*, & *Consolida maior*, desquelles ie tirois le jus, ie adoustois vne vnce eau de vie, puis en faisois lauer la playe, & si la chait abundoit par trop, ie la faisois mäger, avec poudre de cantarides, ou aluni bruslé.

Pour effacer les cicatrices qui difforment la face, ou autres parties du corps apparantes.

CHAP. XXVIII.

Quand la playe estoit cicatricée, & estoit en lieu apparent, comme à la

E 3

face, à la gorge, ou sur les mains, je faisois iéter vne pierre de chaux viue, dans eau froide, par plusieurs fois iusques à ce q; la chaux n'auoit plus d'acrimonie, & apres de ladite chaux fondue, je faisois vnguér, avec huyle rosat, que je faisois applicquer sur la cicatrice qui l'auoit dans douze ou quinze iours effacée & rendue de la couleur de la chair, qui luy estoit prochaine. Avcunes fois je faisois applicquer sur la cicatrice, mye de pain pilée & incorporée avec feulles d'ache, & miel.

*Perfums pour parfumer maisons, habits,
& autres meubles.*

CHAP. XXIX.

P Renés storax calamit huit onces, poix rosine. Quinze onces Yris florétin, deux onces soit le tout mis en poudre

dre grossierement, & meslé ensemble, pour en user, & qui y voudra adiouster Myrre deux onces, n'en sera que melleur.

Le bois de geneure, & les graines d'iceluy sont tresbons pour perfumer.

Le *Polium montanum*, le marrube blanc, la sauge, la leuande, le rosmarin, & tous bois & herbes odorantes, sont aussi bonnes pour perfumer; le foin maienc pareillement par ce qu'il est composé de plusieurs herbes, & fort bon.

Sommaire de c'est œuvre.

CHAP. XXX.

Nous auons cy deuant dict qu'il ne faut attendre de remedier au mal pestilent, que le signe de la peste, soit venu autrement le plus souuent, attendroit la mort du patient, parce que à aucuns, le signe de peste ne vient que apres la mort,

E 4

parquoy incontinēt qu'on se sent les auā-
coureurs de peste, qu'il font comme à este
dir, mal de teste, de cœur de reins, lassitu-
de de membres, esblouissement d'yeux,
ou autres semblables, s'il n'y a apparence
de thumeur, ou autrax, ou autre erosion,
faut prendre par la bouche, vne prinſe de
poudre cordiale, & faire le veficatoire à la
cuyſſe droite, cōme est porté par le deu-
xielme chappitre de ce liure; & apres faire
perſer, tenir grasses, & faire fluer les ve-
ſſies, comme y eſt contenu. Et soit qu'il
ſorte thumeur, ou n'en ſorte point, il faut
de ſix en ſix heures, durant vingt-quatre
heures, donner des poudres cordiales
par la bouche de celle, des poudres, deſ-
criptes au chapit. des poudres cordiales,
& antidotaſes, qu'on pourra recouurer,
eſtāt celle de la premiere recepte, du tout
excellente. Et ſ'il ſortoit, thumeur faut
faire ſoubs chacune theumeur, vne vefi-
catoire à la maniere deſcripte audit deu-
xielme

xiesme chap. Mais faut noter qu'il ne faut mettre de l'esclaire; sinon quant on fait les vesicatoires aux aignes; & quant il y aura peste apparente, il faut attirer le venin en dehors, cōme est contenu au troisième chapitre; puis faire percer la peste, quant elle sera meure, & la faire expurer, incarner, fermer, & cicatriser, comme est écrit au quatriesme chapitre. S'il survi-
noit charbons, ou tac les garir, cōme est porté par les cinquiesme & sixiesme chapitres. Obuier aux diuers accidés qui surviennent aux pestiferés, comme est con-
tenu au septiesme, & les purger comme au huitiesme: & quant à ceux qui n'ont aucun mal & sont suspects de contagion,
ou habitent aux lieux, ou la peste est le moyé de preseruer est descrit au neuiesme chapitre. La seignée n'est nécessaire,
si elle n'est faicte au commencement du mal; & au lieu de la seignée succede le ve-
sicatoire, comme au dixiesme chapitre
est contenu. Le vnsiesme chapitre

parle des baumes qui sont souuerains au temps de peste, & en autre tems. Le douzième chapit. dit qu'on ne se doit asseurer aux fumueles, & fluxions, du corps que nature faict d'elle mesme. Le treizième monstre comme gens d'armes, marchands, & autres allans par pays, peuvent porter sur eux pour se preseruer, & garir. Et le quatorzième aprét aux rustics à soy preseruer, & garir par herbes chapestres. Et par tout le discours du liure, on peut colliger, que quatre prinses de poudres cordiales, prinses selon l'ordre y descrit, de six en six heures, & vn vesicatoire soubz chacune peste, ou ny ayant peste, à la cuylle droite, peuvent dans lesdictes vingt-quatre heures, sortir vn pestiferé, hors de danger de mort, avec l'ayde de nostre Seigneur, pourueu que auant prendre la premiere prinse de poudre cordiale, les partyes nobles ne soyent saisies du venin. Et si ceux qui sont frappés sont gés

de moyens, peuvent soy faire epithemes le cœur entre chacune des six heures, des prises des poudres cordiales. Et aussi sera preserué de trois en trois heures. Et pour chasser le vénin du cerveau, & enlever l'endormissement qu'il cause, faut baigner linges, ou esponges, de l'odorat de la premiere recepte du chapitre des odo-
rats, & le porter souvent au nez du patient, mesme lors qu'il est endormy, ne le lais-
sant dormir que pour contenter nature, comme a esté dit. Et aussi chacun peut e-
stre medecyn de soy mesme, ou ayder lvn à lautre, à soy garir & preseruer, sans
mystere de Medecyn, Apoticaire, ny Chi-
rurgien. Non que ie veulle dire qu'on ne
les doive auoir, prendre leur conseil, &
assistance, si on en peut recouurer. Mais
n'en pouuāt recouurer; qui que soit peut
ministrer les poudres susdites, & faire les
aplicatoires, & cures des vesicatoires. Il
est vray qu'il faut faire faire les poudres

cor

cordiales, epithemes, pillules, & autres compositions cy deuant descriptes qui à le moyé, & l'art de les faire & composer, prenant garde qu'elles soient faites & composées de bonnes drogues: Notamment que la terre sigilée soit de la bonne & vraye, car c'est le meilleur & principal ingrédient des poudres cordiales, on en recouure des tres-bonnes à Marceille, les Apoticaires s'en doivent fournir.

LOVE SOIT DIEU
OPVS

OPVSCVLE CONTENANT

l'ordre qu'on doit tenir pour desinfecter les
Villes quand elles s'int infectent, & pour
euiter que la peste ne face progres
en uelles, composé par le
mesme Auteur.

AVANT DISCOVR.S.

ES choses qui se font a-
vec ordre & mesure, sont
mieux, & plus sagement
côduites, que celles qui se
font sans mesure, & en de-
sordre, & si entre toutes les actions & ne-
cessités des hommes, il y à chose en la-
quelle on doiue yser d'ordre, mesure, &
bon conseil: C'est lors que Dieu, pour la
punitiōn des pechés des hommes, à des-
ployé

Opuscule.

ployé ses verges de rigueur sur les peuples, qui sont guerre, famine, & peste, lesquelles volontiers s'entresuyuent, car de la guerre procede la famine, & de la famine la peste, tout ainsi que aux corps humains la colere engendre la melencolie. Mais parce que mon intention n'est que de traiter du fleau de peste, ayant au Methode precedent traité des moyens de soy préserver, & garir. Je ne parleray cy apres, que de l'ordre qu'on doit tenir pour chasser le venin des Villes quant elles sont pestiferées, & eviter qu'il ne s'augmente en icelles. Et encor que ce discours soit de grande aleyne, & que metteroit estre faict par quelqu'un qui aye plus de capacité que moy; si est-ce que ie ne laisseray de dire ce que i'en ay heuresemēt pratiqué dans la cité de Grenoble, en l'année mil cinq cens nonante sept, que i'eus c'est honneur d'y estre Capitaine de santé, puis le vingt-septiesme d'Aoust, fins au vingties-

me

me d'Octobre en ladite année, ordre a-
vec lequel dans ce petit espace de temps,
Dieu conduisant & benissant l'œuvre, iay
rendu ladite Cité, ayant entrée par tout
qui auoit eu la peste, en toutes ses tuës &
ruettes, & melme le cœur d'icelle Cité
tout infect, comme de ce pourront ren-
dre assuré tesmoignage ceux qui l'ont
vu, qui ne sont en petit nombre. Et peut
on dire avec vérité, que selon le mal, ce à
esté avec perte d'aussi peu de gens qu'on
l'auroit peu souhaiter. Car aux autres pe-
stes, il mourut dans ladite Cité plus de
personnes d'as huit iours, qu'il n'en mo-
rut en ladite année dans cinquante, ce
qu'on doit attribuer à la toute puissance
& miséricorde de Dieu, qui la garantie.

D^e

De la solicitude & vigilence que doivent auoir
les Consulz, & Escheuins des Villes, quant
ils voyent arriver en icelles, les ma-
ladies populaires.

The following recommendations concern the joint implementation of the Convention on Climate Change and the Convention on Biological Diversity.

ORT peu souuent la peste (si
elle n'est portée par artifice,
ou qu'elle aduienne par acci-
dēt) se descouvre aux Villes,
& autres lieux, qu'elle n'enuoye ses mes-
sagers, qui sont marqués au Preface du
precedent Methode. Voyla pourquoy
les Escheuins des Villes, lors qu'ils voyēt
continuation de maladies populaires, en
icelles, doiuent aduertir les Medecins de
se prédre garde au cours, progrés, & qua-
lité desdites maladies, bien & sainement
iuger la nature, les effects, & la suytte d'i-
celles, pour y recognoissant le venin pe-

stilent, remedier aux maux des affligés, & à la seurté de ceux qui n'en seroyént encor' frapés. Autrement auant qu'on s'en prene garde, il arriueroit vne telle meslée, & si grand desordre en icelles Villes, qu'il seroit en apres difficile d'y remedier, sans perte de plusieurs personnes, cōme aduint en ladite Cité de Grenoble, auant la cloſture du Parlement du moys d'Aoust, de ladite année mil cinq cens nonante sept. Car ayant le mal pestilent cōmencé audit Grenoble, auant ladite cloſture, en la femme d'un marchand nommé le Sieur Tacon, encor' que le tac fut recognu en elle à sa mort, que de Sieur Raphaël Me-decin qui l'auoit traictée, tomba malade incontinent apres, & mourut; vne fille de ladite femme de Tacon aussi tomba malade au mesme temps, & mourut bien tost apres. Neantmoins il fut rapporté qu'il n'y auoit aucun signe de contagion, & sans qu'ō vist autres maisons prochaines,

F

affligées de mesme mal, & la mort suy-
ure les maladies, on ne pouuoit croire
que ce fut peste, non pas mesme huit
iours apres que ie fus faict Capitaine de
santé, & à la recheute de peste en ladite
Cité, qui aduint en la prime vere suyuāt,
à ce qu'on m'a dit, on commist la mesme
erreur, à faute de remarquer la suitte des
maladies, dont s'ésuyuit que lesdites ma-
ladies qu'on cuidoit n'estre cōtagieuses,
firent en fin descouvrir par vn iour, vn
bon nōbre de maisons pestiferées, i'estois
lors hors ladite Cité, retiré en ma mai-
son, en Valentinois, ou i'entendis ce de-
fastre auquel fut bien tost remedié, par le
sage & prudent conseil de Monsieur de
Ville-neufue qui estoit sur-intendant sur
la santé de ladite Cité, & par la ie conclus
que on doit bien iuger la tuyte des mala-
dies, les effects d'icelles, & le mal descou-
vert, y remedier avec la mesme celerité,
dont le mal yse à rauir les personnes.

Ce

*Ce qu'il faut premierement faire incontinent
que le mal est descouert.*

CHAP. II.

TO V T aussi tost qu'on recognoist, le mal pestilent en vne Ville, il faut estableir en icelle, vn bon & solide conseil, avec authorité telle qu'il appartient, par l'aduis duquel toutes choses soyent meurement disposées, ce qui fut fait en ladite Cité de Grenoble, conseil qui fut crée par Nos Seigneurs de la Cour de Parlement, avec le pouuoir nécessaire, & maintenu en son authorité par Nos Seigneurs de la Chambre des vaccatiōs, lors feant à Romans, il estoit composé des quatre principaux ordres d'un estat, scauoir: de l'Eglise, de la Iustice, de la Noblesse, & du tiers estat. Et tout ainsi que les membres du corps, guidés d'un sage

F. 2

Opuscule.

chef, rendent leurs fonctions plus belles, ce conseil qui auoit pour chef Monseigneur d'Yllias Cheualier, Conseiller au Conseil priué du Roy, & premier President en ladite Cour de Parlement, personnage de digne & excellente recommandation, qui lors du plus gros feu n'abandonna ladite Cité, & si sur la fin il alla un peu chager d'air en sa maison de Fontaine, demy lieue pres, il ne manquoit toutes les Dimanches venir ouyr Messe en icelle Cité, incontinent apres midy assistoit au Conseil de la santé dans le Palais du Roy, & encor se trouuoit tous les Jeudys audit Conseil, chose grandement louable en lui, & non moins les sages & prudens Conseils qu'il nous y donnoit, nous rememorant souuent ce qui est dit, entre les Loix des douze tables, *Salus populi suprema lex esto.* Ausdits Conseils frequemment assistoient Messieurs de la Riuere, Gentilhôme d'honneur, premier

Con-

Consul, Giraud Procureur en la Cour second, de Marnays troisième, & la Coste quatrième Consulz de ladite Cité, & faisoient tres-bien leur devoir, tant au gouernement de la chose publique, que au solagement des pestiferés, chascun rapportoit à este nécessité, ce qui estoit de son pouuoir. Et qui est grandement louable, tous vniuersellement se rendirent si ployables à faire tout ce que ie ordonois de faire de lauthorité dudit Conseil qu'il m'a esté tant plus aysé de rendre ladite Cité en liberté, & exépte du venin dans cinquante iours. Ce qu'il faut principalement attribuer à la toute puissance de Dieu, ie ne veux oblier de dire q; Monseigneur de Morges Gouuerneur pour le Roy das ladite Cité, & Balliage de Graisuaudan ayant sceu tout au commencemēt de ma charge que quelques Gentils-hōmes de sa cōpagnie de cheual legers suspects de contagion, alloyent par la Ville me ren-

F 3

Opuscule.

contrant il me dit que ie ne le deuois permettre, & m'excusant (comme la verité estoit) que ie ne le scauois, & le suppliant de leur faire dessendre de frequenter la Ville, il me dit que i'auois pouuoir de ce faire, & que si Dieu le disgracioit luy mesme d'estre suspect de cōtagion, que ie ne le deuois espargner de le resserrer, que si ie n'vsois de lauthorité que la Cour & le Conseil de la santé m'auoit donné, que les choses iroyent en desordre, m'exortat de n'espargner personne en si important affaire, & que si ie n'estois assés fort des six soldats qu'on m'auoit donné pour ma garde, & pour me faire obeir qu'il m'en bailleroit cinquante, paroles dignes d'un genereux, magnanime, & sage Seigneur, ce que ie n'ay voulu passer sous siléce, afin qu'à c'est exemple chacun rapporte au bien de la chose publique, ce qui sera de son deuoir & pouuoir.

Ce

Ce que le Conseil de la Santé doit faire incontinent qu'il est estable.

CHAP. III.

La premiere & plus importante chose que le Conseil de la Santé doit faire incontinent qu'il est estable, est de créer vn Capitaine, ou Maistre de la santé, qui aye telle autorité, que tout ce qu'il commandera au faiet de sa charge, soit incontinent executé, & luy soit obey comme au Conseil mesme, non toutesfois qu'il doive auoir autorité si absolue qu'elle ne puisse estre vuidée & refrenée par ledit Conseil, au cas que ledit Capitaine ou Maistre de santé se voulut licencier de faire quelque chose mal à propos, ce que on peut aisement cognoistre à ses deportemens, & au rapport qu'il doit faire au conseil, de ce qui s'est passé d'un conseil à autre, & de la disposition ou indisposition

F 4

Opuscule.

des habitans, & par ce que si ledit Capitaine de Santé n'estoit homme de bien, il pourroit causer plusieurs maux en la Cité, fauorisant les vns & disgraciant les autres. Il le faut choisir bien qualifié, & qui ne soit subiect à estre corrompu par argent, & aussi qu'il ne soit du tout ignorant à la cognoissance de ce mal, autrement si quelquesfois visitat les morts, ou malades, il ne cognoissoit s'ils sont morts ou malades de peste, il en aduiendroit plusieurs maux, & pour eviter que ledit Capitaine ou Maistre de Santé ne soit subiect à estre corrompu, & le contenir en son deuoit le faut bien salatier, & d'ailleurs luy donner bon nombre de soldats pour fortifier son authorité, & le garantir d'offence qu'on procure bien souuent aux personnes qui exerçet telles charges.

Qu'on

*Qu'on doit commettre en chacune rue dixeniers,
& centeniers, pour veiller sur la diffu-
sion des personnes.*

CHAP. III.

PARCÉ que en temps de peste, les pestiferés le plus souvent cachent leur mal, jusques à ce que la mort de lvn de la famille le descouvre, ce faisant en la frequentation de leurs voisins, ils sont cause de beaucoup de mal. Il faut pour y remedier que le Consul de la santé establesse dizeniers, & centeniers en chacune rue, ou cartier, chacun dizenier ayant à veiller sur dix maisons, de chacune des quelles maisons il aura le nom & surnom des habitans qu'il verra tous les matins, les faisant sortir à la fenestre, ou à la rue, pour voir leur disposition, de laquelle il fera rapport au centenier, & luy ballera le

Opuscule.

Le rôolle des indisposés, & ledit centenier au Capitaine de santé lequel incontinent que les malades luy viendront à notice, remediera aux maux selon l'occurrence, & aussi ledit Capitaine de santé sera auer-ty chacun iour de ce que se fait & survient en la Cité.

Il faut prendre garde que les Apothicaires

soyent fournis de bonnes & recentes

drogues.

CHAP. V.

NE faut que le Capitaine de santé s'oublie moyenner, que les Medecins visitent les boutiques des Apothicaires, pour sçauoir s'ils sont fournis de bonnes & recentes drogues, & notamment de celles qui sont propres au mal pestilent, chasser d'icelles boutiques les vieilles & corrompues,

pues, & faire que en toute diligence ils se fournissent de celes qui leur manquerōt, car sans cela la vie de plusieurs perilleroit.

*Ce qu'il faut faire en la visite des morts,
ou malades de peste.*

CHAP. VI.

LE Capitaine, ou Maistre de santé, seul ou accompagné de Medecins, Apothicaires & Chirurgiens, faisant les visites des morts ou malades de peste, sera aduerti de ne visiter aucun corps mort, qu'il n'aye du moins demeuré mort six heures, & soit refroidy, car auant ledit temps il ne pourra cognoistre en quelle partie du corps le venin estoit, & en quel endroit nature la descharge & chassé, ce que ne sepeut cognoistre & marquer aux dits corps morts, pendant qu'ils sont chauds,

Opuscule.

chauds, parce que le venin agit & opere touſiours en tel corps pendant qu'il y a de la chaleur, & faut notter qu'on trouuera touſiours aux corps morts (de quelle maladie qu'ils soyent morts) quelque rougeur ou liuidité ſur les rains, & le lög de l'espine du dos, pour autant qu'ils font volontiers couchés ſur leurs rains quand ils meurent, & quelque partie du ſang ſe retire en cete partie. Si que par cela on ne peut iuger la mort auoir été caufée du venin. Mais ſi en autre partie du corps y auoit telle rougeur ou liuidité, comme ſur les bras, & espaules, aux cuiffes & jambes, ſur la poitrine, au vêtre ou au viſage, cela ſeroit le ſigne inſalible du venin, voire quant il n'y en auroit que en aucune deſdites parties; & à faute de telles rougeurs & liuidités, faut bien conſiderer ſ'il y auroit aucunes autres marques du venin auxdits corps morts, comme de tac, charbons, & autres eroſions qui font quel-
que

quefois bien petites, & mal aisées à co-
gnoistre, si on ne regarde de bien pres,
faut aussi bien voir aux emunctoires qui
sont aux aisselles soubz les aisselles, dernier
les auroreilles, & soubz le menton, s'il y au-
roit aucunes bosses, thumeurs apparentes.
Et bié qu'on ne recognoist ausdits corps
morts aucune marque, il ne faudra moins
tenir fermés ceux de la maison durât neuf
iours, pendet lequel temps s'il y auoit du
venin en ceste maison, il se manifesteroit
par les raisons qui seront ey apres dites,
quant on parlera des quarâtaines, & pour
le regard des viuans il faut les bien visiter
en toutes les parties de leur corps, pour
veoir s'ils ont pestes, autrax, bubôns, four-
chetes, ou autres erosions.

¶

Il faut cuiter que les maisons pestiferées,
& autres, ne soyent pillées.

CHAP. VII.

POVR cuiter que les maisons & boutiques infectées, & autres de la Cité ne soyent pillées, qui seroit cause d'augmenter le mal, parce que les larrons incognus, ayans pillé des meubles infectés, frequentans apres les sains, les infecteroyent. Il faut que les Consulz, & Escheuins des Villes, facent faire par habitans afides, & gens de bien, des patouilles par les ruës de la Ville toute la nuit, pour attrapper les larrons s'il y en auoitaucuns, & les attrapant, les faire promptement & exemplairement punir; lesdites patouilles peuuent cuiter les engrassemens des portes, qu'on fait quelquefois en temps de peste.

Qu'il

Qu'il fault, en temps de peste, commettre, personnes capables, pour visiter les boucheries, & poissonneries.

C H A P. VII.

IL fault sur toutes choses, eviter en temps contagieux de manger viandes corrompues, parce qu'elles engendrent putrefaction, & corruption aux corps humains, & partant, le conseil de la santé doit commettre & establir personnes capables & suffisantes, qui visitent souuent les boucheries & poissonneries, pour eviter qu'on ni vende, & destale chairs & poissons corrompus : qu'il faut en cas, qu'on en trouue, jettter dans la riuere: ou pour mieux faire, les enterrer fort profond, afin que les chiens ne les deterrent : afin aussi qu'ils n'infectent les personnes. Et auront charge lesdits commis desendre aux bouchers de vendre aucun

sang

Opuscule.

sang ains leur commander le ietter en la
riuiere , par ce que au sang notamment,
quand il est corrompu , consiste toute la
mauuaise habitude de la beste , & offen-
ce ceux qui s'en alimentent.

*Qu'il faut bannir des villes infectes les
fruiëts & laictages.*

CHAP. IX.

E capitaine , ou maistre de santé , al-
lant par laville , prendra garde si l'on
porte vendre en icelle aucunz fruiëts nui-
sibles à la santé , comme peches , pommes ,
& poyres vertes , raisins non meurs , laicta-
ges , champignons , par ce qu'ils offendrent
grandement les personnes , d'autant qu'ils
se corrompent facilement sur l'estomac ,
& sont de difficile concoction : & tout ce
qui se corrompt dans le corps , reçoit fa-
cilement le venin , parquoy , les bannira de
la ville

la ville pestiferée, en defendra l'usage. Et
s'ils y en trouuoit, les fera ietter dans la
riuiere : pourront les malades user des
fructs moins offensibles, pourueu qu'ils
soyent bien meurs, cuictz, & bien succrés:
& notammant des griottes, à cause de
leur acetosité.

*Qu'il faut incontinent qu'on descouvre la peste,
en une ville faire tuer les chiens, & chats,
& bannir les poules, chapons,
poulets, & les pourceaux.*

C H A P. X.

¶ Es chats, chiens, pourceaux & poules
les sont animaux, qui ameinent souvant le venin & mal pestilant à leurs maîtres, les chiens, & chats, par ce qu'ils fréquentent par tout, comme bestes, & se veauvent le plus souvant sur les choses vides & puantes, les pourceaux mangent

G

toute vilenie, & les poules se paissent de serpants, crapaux, & autres bestes vene-neuses: & sterpent toute ordure mesmes les excremants des hommes, parquoy il faut tout au commencement du mal, faire tuer les chats & chiens, ou les enuoyer hors des villes, & si ausdites villes y auoit pourceaux, les en faut sortir, & enuoyer aux metairies ou ni aye danger, & quant aux poules & chapons, les tenir fermes, qu'ils ne sortent aux rues: car ils meritent d'estre conserués, tant pour auoir des œufs frais, que pour s'en seruir au besoin.

*Que les rues de la ville, soyent nettoyees
bien souuant.*

CHAP. XI.

ST grandement necessaire de tenir les rues, ruelles, androunes, & cloacques de la ville pestiferee, bien nettes, & à ces

ces fins commettre personnes, qui en ayent la charge, & de porter les ballieures, & autres immundices hors de la ville, ou dans la riuiere, ou dans deschamps, eslongnés des grands chemins, cela peut grandement aider à la santé des habitans.

Qu'il faut faire le soir des feux en toutes les rues, & ruelles de la ville, & les arrouser le matin, avec eau fraîche en esté.

CHAP. XII.

POVR dissiper les vapeurs, & exaltions, qui montent de la terre en l'air, lesquelles depuis l'air communiuent aux corps humains, par le nez, bouche, aureilles, yeux, & pores du corps, & alteration aux esprits. Il faut que le Capitaine de santé commande aux Centeniers d'aduertir chacun dizenier, de faire faire vn feu à

G 2

Opuscule.

...aucune dizaine, faisant, que chacun de ladite dizaine, contribue vn fagot de genure, ou autre bois odorant, pour faire ledit feu. Et aussi en vne rue, ou y aura trente maisons, se fera trois feux, qui suffiront pour dissiper l'air corrompu, & le venin qui pourra estre ausdites rues, & le matin les mesmes desdites dizaines feront tirer chacun aux puits qui seront aufdites rues, dix ou douze seaux pliens d'eau pour les respandre, par lesdites rues, au point du iour les lauant & rafraischissant, qui en rendra l'acces, & frequmentation plus agreable aux habitans, & mondfiera lesdites rues.

*Qu'il faut perfumer toutes les maisons
de la ville pestiferee, soir
& matin.*

C H A P. XIII.

Siron

SI on doit estre curieux de sortir le venin des rues de la ville, on le doit autant ou plus estre de le sortir des maisons ou l'on demeure le plus: & parce il faut qu'il soit commandé à chacun habitant de se fournir des perfuns selon qu'ils sont cy dessus descriptis au chapitre des perfuns, & de perfumer leurs chambres, & autres membres de la maison, la nuit apres qu'on a fermé les fenestres, & le matin auant que les ouvrir, soy prenant bien garde de ne mettre le feu en la maison.

Qu'il faut au commencement du mal fermer les hospitaux de la ville, & sortir hors d'icelle les pauures, ou les tenir fermés dans lesdits hospitaux.

CHAP. XIII.

LEs pauures contraints de la nécessité, prennent l'aumosne de qui la leur

G 3

Opuscule.

veut donner, sans prendre garde, si ceux qui la leur donnent sont pestiferés ou nō: & de cela peuuent aduenir plusieurs maux en vne cité: car lesdits pauures, & ceux qui les frequentent, peuuent venir pestiferés, pour à quoy obuier, il faut dès le cōmencement, qu'on descouvre le mal en la cité, fermer les hospitaux, pour empêcher que ceux, qui ont leur vie & habitation dans iceux, n'en sortent pour aller mendier par les portes, ou si on ne les ferme que ceux qui ont la garde desd'hospitaux empêchent que les pauures ne sortent, que le moins que faire se pourra par les rues, & quant aux autres pauures qui sont espars çà & là par la ville, si on ne leur peut donner chemin hors la ville, pour aller chercher leur vie en lieux sains, il les faut faire contenir, dans leurs maisons, & leur donner l'aumosne: & de mesmes faudra pourueoir aux nécessités des pauures honteux.

Opuscule.

60

honteux de la cité, vray moyen de plâ-
quer l'ire de Dieu, comme nous sommes
apris par le passage de l'Ecriture sainte
qui dit, *Redime peccata tua eleemosynis*. Il faut
doneques, que la cité face fonds de bleds,
vins, & autres viures, pour subuenir non
seulement lesdits pauvres: mais aussi ceux
qui seront aux cabanes, & n'ont moyen
de soy alimanter, parce qu'il n'y a rien cō-
me a esté dit, qui affoiblisse tant la nature
que la pauureté & nécessité, se commu-
niquant, volontiers le venin, aux corps
vuides, je ne veux soubs se subiect, pasler
soubs silence, la louange, que meslieurs
les Consuls de Grenoble, cy dessus nom-
més, meritent de la charité qu'ils ysarent,
par ordonnance du conseil de la santé, en-
uers les pauvres de ladite cité, & aux pe-
stiferés, estans aux cabanes, ou viures, ne
manquarent iamais par la bonne diligen-
ce, que monsieur le quatriesme Consul, y
rapporta, veillant à ce que moyens ne

G 4

Opuscule.

manquassent, au commis à la distributio,
des aumosnes, en maniere qu'il ne se peut
dire, qu'il y aye eu aucune necessité, ne
qu'il soit mort personne à faute de bon
secours, & distribution de viures necef-
saires.

*Qu'on ne doit escharter ça & là ceux qui sont pe-
stiferés ou infectés, ains les tenir au car-
tier des hospitaux, & en-
fermeries.*

C H A P. XV.

POVR empescher que le mal pesti-
lant ne face progrez dans les villes in-
fectées, il faut le mal estant descouert dás
vne maison faire incontinent sortir les
habitans d'icelle, & les faire conduire au
cartier à ce destiné, logeant les frappés de
peste dans l'enfermeure, ou hospital des
infectés & ceux qui ne seront frapés en
cabanes

cabanes ou maisons, dans lesquelles il feront vne demi quaranteine, & l'autre demi quarantaine au lieu qui sera pour ce destiné, durant lequel temps on prendra garde qu'ils se nettoient, & desinfectent diligemiant. Et tout ainsi q'ouon doit auoir soin de desinfecter les villes, & ci-
tés on doit prendre garde de n'infecter la campagne, autrement lesdites villes se-
royent seminaire de peste par toute la prouince: occasion de quoy, il faut con-
tenir les pestiferés en vn cartier, & pren-
dre garde qu'ils n'en sortent & frequen-
tent le reste du terroir, & ne les laisser al-
ler habiter ni frequenter aux metairies es-
cartées, sinon qu'ils fussent hors de qua-
rantaine, & pour ce faire faut establir gar-
des ausdits infects, qui veilleront sur ce
nuict & iour.

Opuscule.

*Qu'il faut que ceux qui ont esté frappés facent
quarantaine, apres que leurs pestes
seront du tout
fermees.*

C H A P . XVI.

IL fut mis en deliberation au Conseil de la santé de ladite cité de Grenoble, pendant l'exercice de ma charge, si on deuoit faire faire deux quarantaines, aux infects, suyuant l'vsage ancien de ladite cité. Cela fut longuement disputé les vns estans d'aduis que on deuoit faire faire deux quarantaines, les autres non: quand il vint à mon rang d'obuier, je fis quelque discours sur le naturel du venin pestilant qui fut que le venin estant attaché aux habits ou aux corps des hommes, il agist en iceux durant neuf iours, sçauoir les trois premiers iours prend son accroissement, les trois iours suyuants se maligne, & aux autres

autres trois iours fait son effet, & se manifeste aux corps. Qu'estoit cause que durant ma charge i auois vse des noueynes, Que s'il mouroit quelqu'vn au corps duquel n'eust apparence de mal, ce qui aduient communement à ceux qui sont de debile complexion, ou qui ont esté traauillés de precedante maladie, & nature n'a eu force en eux d'expulcer le venin en dehors: ie ferrois ceux de la maison pour neuf iours, & si le dececé, bien que sans apparence estoit mort du venin, infailliblement quelcun de ceux de la maison se trouuoit frappé à la fin de la neufuaine, & quelquesfois au septiesme ou huitiesme iour, & s'il n'y auoit apparence de mal en aucun des habitans de ladite maison, à la fin des neuf iours, ie les eslargissois par tout, & de cest ordre n'est onques venu aucun sinistre accident. Je concluois par la, & disois que si vne personne s'estoit trouuée en lieu infect, & dans neufiours

Opuscule.

il n'auoit pris aucun mal, changeoit de tous habits & se lauoit avec vin chaud, ie ne le frequenterois moins le dixieme, & autres iours suyant. Disois que les quarantaynes n'auoyent esté pratiques que pour viser de precaution & & s'asseurer de ceux qui sont negligents & paresseux, de soy bien nettoyer & desinfecter, ayant esté souuant remarqué à faute de ce faire que le trenteneufieme ou quarantieme iour il y en a eu qui sont tombés malades de peste, non que pour cela il faille dire que le venin demeure si longuement à faire son effect. Mais faut plustost croire que les personnes se trouuans prestes à r'entrer dans la ville, ramas- sans toutes leurs besongnes sur la fin de leur quarantaine pour faire leur retraitte, trouuent quelque chose de leur meuble qui n'a bien esté desinfecté, ou du tout rien, les pestiferés soudain, parce que le ve- nin dans les linges, habits & couvertes s'augmente

s'augmente & maligne aussi biē que aux corps humains, & y est plus longuement retenu, comme l'histoire remarque des linges du temple d'Apollo, par le moyē desquels l'armee de l'Empereur Marc Anthoine fust toute pestiferée lors qu'il estoit à la conqueste de la Seleucie, region de Babylone. Parquoy mon opinion fut que les pestiferés & infects ne deuoyent faire qu'vne quarantaine, scauoir ceux qui auroyent esté frappés, à compter du iour que leurs pestes & carboncles seroient fermés, & les autres qui n'auroyent eu peste, à conter du iour qu'ils seroyent sortis de la ville. Bien entendu toutesfois que durant leur quarantaine ils se fussent bien nettoyés & leciués, & fait bouillir leurs meubles de Cayne, à quoi il faut que le capitaine & maistre de sâté prene biégar de, & ainsi fut cōclud audit cōseil de la sâté, & par moi obserué, & encor pour plus grâde seurté à la fin de la quarâtaine ic les

Opuscule.

faisois entrer dans la ville en leurs maisons dans lesquelles ie les tenois fermés par neuf iours, pendant lesquels ie leur ordonnois perfumer leursdites maisons soir & matin, & apres ie les mettois en toute liberté, dont rien n'est mesaduenu la grace à Dieu. Et estime que ce eut esté avec supportation vne grande rigueur de leur faire faire deux quarantaines qui furent allees au temps de grande froideur, & plusieurs en furent morts, ou se furent acquis quelque mauuaise disposition en leurs personnes.

Qu'il faut en temps de peste se prendre garde de la peste estrangere, aussi bien que de la domestique.

CHAP. XVII.

SOn veille sur les pestiferés d'vne cité il ne faut moins veiller sur les pestiferés

rés estrangers, & seroit par trop hazarder ladite cité de permettre l'entree d'icelle à tous : car bien souuent on apporteroit du dehors plus de mal qu'on n'auroit dás la cité, parquoy on doit tenir aux portes de ladite cité ou ville pestiferee des bonnes gardes qui ne laissent entrer en icelle aucunes personnes sans porter bons bulletins & attestations qu'ils viennent de lieux sains, afin qu'il n'y soit porté aucune peste estrangere, qui pourroit autant ou plus causer de mal que la domesticque.

Que c'est une chose cruelle de s'abandonner l'un l'autre, & ne soy entré-secourir en temps de peste.

CHAP. XVIII.

Les trois principaux fleaux de l'ire de Dieu qui sot guerre, famine, & peste,

ont le chacun ses marques & signes de leur malédiction que Dieu leur donne pour la punition des pechés des hommes. Car en temps de guerre le laboureur qui sort de la charrue pour aller à la guerre, le premier logis qu'il fait sur celuy de son espece, il le bat, le desrobe, l'arrançonne & le traîte fort rudement, au temps de guerre on ne voit que pillerries, assaillants, bruslemants, proditions & autres choses execrables. Au temps de la famine celuy qui a du bled à vendre, le cache attendant qu'il vaille dix escus le festier, & verroit mourir de faim tous ses parents & amis, plustost que de leur donner un morceau de pain, tant en ce temps-là charité est refroidie, & ne l'est moins en temps de peste, quand le fils abandonne le pere, le mari qui par l'estroit lien de mariage doit suiuire toutes les fortunes de sa femme l'abandonne, le parant son parant, & le voisin, son voisin. Je concede que le

mal

mal de peste est grand & soudain, mais non que pour cela nous deuions estre si cruels de ainsi nous abandonner. Que si nous nous entresecourions lvn l'autre, il n'en mourroit la dixiesme partie de ce qu'il en meurt. En Alemaigne ils ne se fuyent ny s'abandonnent, sinon lors que le patient est sur le poinct de respirer, & encor y en a qui tiennent pied iusques au dernier soupir, duquel temps les exaltations qui sortent du corps enuenime font impression aux autres corps, & ne faut dire que la peste (pour estre l'Alemaigne pays froid) ny soit aussi mortifere que aux pays chauds : car il n'y a autre difference, comme a esté dit au preambul ou preface de nostre methode, sinon que parce que les pays froids sont humides, elle y dure plus que aux pays chauds, qui sont naturellement secs, le froid & humide retenant le venin plus longuement & le chaud & le sec l'exalant plus sou-

H

Opuscule.

dain, parce que le froid & l'humide font les pores estroits, & le chaud & le sec les ouvrent. Il faut donc soy secourir lvn l'autre, vsant de telle discretion qu'on ne se precipite, & sur tout ne se donnant frayer du mal, s'assurant en la grace & misericorde de Dieu, & que avec son aide & sainte benediction, il est aisement vsant du precedent methode, & ordre y contenu de soy garantir & guerir du mal, & sortir du danger de mort, prenant par la bouche, de six en six heures les poudres cordiales, & faisant le vesicatoire contenu au dit methode, on peut, comme a esté dit, dans vingt quatre heures sortir hors de tout danger par la volonté de Dieu, & moyennant son aide.

Qu'on doit user de grande diligence à faire perfumer & nettoyer les maisons & meubles infects.

CHAP.

C H A P. X I X.

Au commencement du mal il se faut pourueoir de bons nettoyeurs & perfumeurs pour desinfecter les maifons & meubles de la cité, faisant loger lesdits perfumeurs hors ladite cité la nuit, les introduisant dans la ville & maifons peftiferees le matin pour les nettoyer & per fumer le iour, autrement seroit à craindre couchans dans la ville qu'ils sortiffent la nuit par les rues, & engraiſſasset les por tes & bâncs des autres maifons & boutiques faines ou ſemasset quelque infe ction par la ville, & ne faut auoir doute que la fumee des perfums qu'on fait le iour, donnent le mal, non plus que ceux de la nuit, eſtant abſurde croire que ce qui oſte le venin le puiſſe donner. Bien le peut donner la ſenteur des leſſiues, qui meſmes en temps de plaine ſanté donnēt la fiebure à d'aucuns: parquoy faut faire

H ij

Opuscule.

faire les lessives infectes hors les villes en lieux propres, & qui seront à ce particulier remant destinés. Il ne faut aussi permettre ains le faut cuiter que les meubles soyent mis hors des maisons infectes par les rues comme on le souloit faire en ladite cité de Grenoble, pour en faire les inventaires, que lesdits meubles ne soyent desinfectés, autrement on infecteroit toute la cité. On les peut desinfecter dans lesdites maisons, ou les faire porter par les nettoyeurs à faix hors la ville pour les nettoyer, & vsant de l'ordre susdit on peut avec l'aide de Dieu y applicquant la diligence requise rendre bien tost la cité nette.

Proprietez du nombre quartenaire.

C H A P. XX.

Les corps humains sont composés de quatre humeurs, sang, flegme, colère, & me-

& melancolie, qui sont entretenues par la chaleur, secheresse, humidité, & froideur: sans lesquelles elles ne peuvent subsister, & leur defaillant l'ame d'icelles, le corps meurt. Tout ainsi que sans le feu, l'eau, l'air, & la terre: ce qui a vie ne peut estre, & par le feu, l'eau, l'air, & la terre, qui ont en eux lesdites quatre qualités de chaleur, secheresse, humidité, & froideur, soit conduites les quatre saisons de l'annee, Printemps, Esté, Automne, & Yuer, qui ont le soleil en ses quatre qualités de chaleur moderee, vehemente, mixte, & mordre, la Lune en son cours de chacun moys se diuise en quatre quartiers de Lune nouvelle, premier quartier, Lune vielle, & dernier quartier: le iour de chacun moys a vingt quatre heures, diuisé en quatre parties, du matin, du midy, soir, & minuict. Tous ces quatrenaires doiuent bien estre considerés pour preparer la cure des maladies, selon l'humeur en laquelle

H iij

Opuscule.

elles pechent & abondent, selon la qualite d'icelle, selon la raison, selon le quartier lunaire, & aux heures plus propres & conuenables du iour. Et bien que en ce discours bref, on puisse dire ce que contiendroit vn bien gros liure, voire plusieurs liures, ie me contenteray a en parler briefuement, pour n'atedier personne & diray, que humeur est vne substance claire, engendree & entretenue au corps humain par la digestion, laquelle la nourrit par puissance elemantaire, qui fait que ce qui est froid & humide se conuertit en flegme par la force de la chaleur naturelle. Ce qui est chaud & humide se conuertit en sang. Ce qui est chaud & sec se conuertit en colere. Et ce qui est froid & sec se conuertit en melancolie, & s'engendrent lesdites quatre humeurs par ordre generatif: s'auoit par la digestion, le flegme le premier, comme demy cuict: le sang le second, comme tres-parfaitement cuict

cuiet: la colere la troisieme, comme celle qui est trop cuiete: & la melancolie la quatrieme comme celle qui est plus grossiere: se muans & changeants quelquesfois l'une en l'autre par ordre de generation, & non pas reflectio. Car le flegme se conuertit en sang par la force de la chaleur naturelle qui est dans le foye qui dispose le flegme à estre conuertit en sang, & le sang ne se change en flegme, par ce qu'il soustient toutes les autres humeurs, comme la principale matiere du cœur & du foye, est le conseruateur de la vertu & chaleur naturelle, & le siege de l'ame. La colere se conuertit & change en melancolie, mais non la melancolie en colere: parce que la melancolie estant de sa nature espesse & grossiere, engedree de sang trouble, ne peut estre conuertie en colere qui est naturellement chaude, seiche & subtile. Il est grandement necessaire que ces quatre humeurs soyent aux corps hu-

Opuscule.

mainz, lesquelles estans bien naturelles & bien composees font vne grande harmonie en iceux, d'autant que le flegme tempe la chaleur du sang l'esclarcit le rend legier & plus fluant pour aller & se communiquer en tous les membres du corps qui sans luy ne peut viure. Le flegme est encor necessaire pour donner humidité aux ioinctures , afin que par leur mouvement , & par la chaleur du sang elles ne soyent empeschees de faire leur functio. La colere est necessaire se communiquat partie au sang pour le subtilier , & va en partie au fiel pour picquer l'estomac , & parties internes pour leur aider à reitter leurs superfluités. La melancolie se communique partie au sang , pour le rendre subtil , afin de plus facilement aider à la digestion : & l'autre partie va dans la ratte pour aider à l'estomac à chercher appetit , & à tout le corps à chasser ses superfluités. Il faut reuenir aux quatre Elemants, la terre,

re, l'air, l'eau & le feu, ausquels nous auons attribué les quatre qualités de chaleur, froideur, secheresse & humidité, lesquelles regissent les quatre saisons de l'annee, qui dominent & gouuerne la disposition du corps. Car le printemps gouerne le sang & le renouuelle, à cause que cestant ceste saison entre Yuer & Esté, participant du froid & de l'humide, temperés de la chaleur de l'Esté qui l'approche, engendrent le bon & pur sang. L'Esté qui est chaud & sec engédre la colere, & quelquesfois par sa grande ardeur esmeut la colere, & le flegme dont procedent les fiebures ardantes & cötinues. L'Automne est froide, & seiche, & engendre la melancholie qui aussi est froide & seiche, & parce que ceste saison est fort inconstante, faisant tantost froid, vne autre fois chaud, & quelquesfois humide, est cause de plusieurs & diuerses maladies, mesmes quand par sa froideur elle repercute

Opuscule.

les humeures chaudes que l'Esté a causées: & si elle est seiche, gaste l'humeur substantiel du corps par son inconstance de froid & de sec, engendrant fumees chaudes, que nature par sa debilité ne peut destruire. L'Yuer par ce qu'il est froid & humide, engendre flegme, qui aussi est froide & humide, & les engendre en grande quantité, parce que la froideur chassant en dedans la chaleur naturelle, cause l'appetit, auquel faut plus grande nourriture, qui en la digestion engendre plus grande quantité de flegme, laquelle ne peut toute estre digeree: parce que la froideur étant ennemie de la chaleur naturelle empêche la digestion. Quat aux quatre dispositions solaires, aux quatre saisons de l'annee elles se trouuent assez esclarcies par le discours des qualités de chacune saison en ce mesme chapitre. Reste à parler des quatre quartiers lunaires de chacun moys, & des quatre parties du iour naturel:

naturel: & les accordans nous dirons que la Lune nouvelle, & la premiere partie du iour (nommee le matin) nous representent & font figure du Printemps. Le premier quartier de la Lune, & le midy du iour nous representent l'Esté: la Lune vieille, & la nuit du iour nous representent l'Automne: & le dernier quartier de la Lune & la minuit nous representent l'Hyuer. Or il faut prendre garde mesmes en temps de peste a ces quatre parties de temps de l'annee, & aux quatre parties de la Lune & du iour naturel. Au Printemps faut considerer les maladies que le renouvellement du sang cause conseiller les citoyés estre diligents à mundifier leur sang s'il est corrompu, & le corriger par saignees & purgations propres & necessaires pour eviter le mal que sa corruption & des autres humeurs causeroyent, prendre bien garde si en ceste saison y a maladies populaires, si elles sont causees du venin, preue,

Opuscule.

nir le mal pestilant qu'elles pourroient engendrer. Et en Esté faut bien iuger & considerer la continuation des maux, & si par l'ebulition du sang que la chaleur d'Esté pourroit auoir prouoquée, si aux corps humains paroist aucunes tumeurs, charbons ou autres erosions pestilantes pour y remedier. En Automne, comme la saison la plus dangereuse de tel mal, par les raisons cy deuant dites, en faire de mes mes que en Esté, comme aussi pareillement en Hyuer. Et si en aucune desdites saisons la peste se descouuroit, se faut prendre garde aux quatre quartiers lunaires, & principalement au dernier quartier, auquel temps il se descouure volotiers plus de mal, qui rend son effect en la Lune nouvelle suiuant: & le mal estant descouvert, il faut donner les antidotes aux quatre heures du iour cy deuant dites, sçauoir au matin, à midy, au soir, & à la minuict: parce que à ces heures le venin fait sa montée

Opuscule.

71

tée au cœur , ayant esté obserué que à telles heures les pestiferés sont plus cruellement tormantez du venin que aux autres heures du iour. Parquoy pour fortifier & aider nature , faut armer le cœur de preseruatifs ausdites heures , qui dissipent & chassent le venin. Et cecy me fait sonner retraite,& supplier les lectrours m'excuser si ie n'ay sceu ou peu mieux faire.

Finis laus Deo Opt. Max.



Análisis de la OPEM

TABLE DES MA-
TIERES ET CHAPI-
TRES CONTENUS AVX
deux liures pre-
cedents.

- CHAP. I. *E* qu'on doit faire in-
continant qu'on se
sent frappé. fol. 1
- 2 Par quel moyen on
peut defendre les parties nobles. eod.
- 3 Comme on doit faire attraction du venin à la
partie où il a commencé se descharger, & faire
meurir l'apostume. 5
- 4 Ce qu'on doit faire quand la tumeur commen-
ce faire signe de maturité. 6
- 5 Comme on guarira le charbon pestilant. 7
- 6 Comme on doit guerir les erosions appelées
tac. 11
- 7 Comme on doit obuier aux diuers accidents

T A B L E.

qui furuiennent aux pestiferés.	12
8 Comme on doit purger les pestiferés & leur faire auoir bon ventre.	15
9 Comme on doit preseruer ceux qui ne sont malades & sont suspects d'infection, & aussi ceux qui frequentent les lieux pestiferés ou suspects.	16
10 Si la saignee est necessaire en temps de contagion à ceux qui sont frappés de peste.	17
11 De la vertu du baume naturel ou artificiel en temps de peste.	20
12 Si les fuitaneles & fluxions qu'on a sur la personne peuvent defendre du venin.	21
13 Comme les gens d'armes, marchands, & autres allans par chemin, peuvent porter dans leurs pochettes ou valises, pour se preseruer & guarir.	22
14 Comme les Rustics ont en campagne herbes pour se preseruer & guarir du mal pestilant. fol.23.	23
15 Poudres cordiales & antidotales.	24
16 Pillules purgatives antidotales & preservatives.	

T A B L E

<i>tiues.</i>	26
17 <i>Opiates preseruatiues.</i>	27
18 <i>Epithemes preseruatiſs.</i>	<i>idem</i>
19 <i>Odorats preseruatiſs, & pour garder de dormir.</i>	28
20 <i>Frontaux pour faire dormir & oſter la douleur de la teste.</i>	<i>id.</i>
21 <i>Potages pour les malades.</i>	29
22 <i>Vefficatoires.</i>	30
23 <i>Emplaſtres cauſticz pour percer les pestes.</i>	31
24 <i>Preseruatiſs pour empescher que le venin ne monte au cœur.</i>	32
25 <i>Atractiſs & maturatiſs.</i>	33
26 <i>Supuratiſs & exulceratiſs.</i>	34
27 <i>Incarnatiſs.</i>	35
28 <i>Pour effacer les cicatrices qui difforment la face ou autres parties du corps apparantes.</i>	
	<i>idem.</i>
29 <i>Perfums pour perfumer maiſons habits & autres meubles.</i>	<i>id.</i>
30 <i>Sommaire de cest œuvre.</i>	36

Table du ſecond liure.

I

T A B L E.

- 1 *De la solicitude & vigilance que doivent auoir les Consuls & Escheuins des villes, quand ils voyent arriuer en icelles les maladies populaires.* 40
- 2 *Ce qu'il faut premierement faire incontinent que le mal est descouvert.* 42
- 3 *Ce que le conseil de la sante doit faire incontinent qu'il est establi.* 44
- 4 *Qu'on doit commettre en chacune rue diziers & centeniers pour veiller sur la disposition des personnes.* 45
- 5 *Il faut prendre garde que les Apotycaires soyent fournis de bonnes & recentes drogues* id.
- 6 *Ce qu'il faut faire en la visite des morts ou malades de peste.* 46
- 7 *Comme il faut eviter que les maisons pestiferes, & autres ne soyent pillees.* 47
- 8 *Qu'il faut en temps de peste commettre personnes capables pour visiter les boucheries & poissonneries.* 48
- 9 *Qu'il faut bannir des villes infectes les fruits & laictages.* id.
- Qu'il*

T A B L E.

- 10 Qu'il faut incontinent qu'on descouvre la peste en une ville faire tuer les chiens & chats & bannir les poules, chapons, & poulets, & les pourceaux. 57
- 11 Que les rues de la ville soyent nettoyees bien souuant. id.
- 12 Qu'il faut faire le soir des feux en toutes les rues & ruelles de la ville, & les arrouser le matin avec eau fraische en temps d'esté. 58
- 13 Qu'il faut perfumer toutes les maisons de la ville pestiferée soir & matin. id.
- 14 Qu'il faut au commencement du mal fermer les hospitaux de la ville, & sortir les pauvres hors d'icelle, ou les tenir fermés dans lesdits hospitaux. 59
- 15 Qu'on ne doit escarter çà & là ceux qui sont pestiferés ou infests, ains les tenir au quartier des hospitaux & enfermeries. 60
- 16 Qu'il faut que ceux qui ont esté frappés fassent quarantaine, apres que leurs pestes seront du tout fermées 61
- 17 Qu'il faut en temps de peste se prendre garde.

12

T A B L E.

- de la peste estrangere aussi bien que de la domes-
tique. 63
- 18 Que c'est une chose cruelle de s'abandonner
l'un l'autre & ne soy entresecourir en temps
de peste. 64
- 19 Qu'on doit user de grande diligence à faire
perfumer & nettoyer les maisons & meubles infects. 65
- 20 Proprietés du nombre quartenaire. 66

A estéacheué d'imprimer le 10.
iour de Mars 1608.

F I N.



Extrait du priuilege du Roy.

HE N R Y par la grace de Dieu Roy de France, & de Nauarre, Dauphin de Viennois, Comte de Valantinois & Diois, A nos amez, & feaux, les gens tenans nos Cours de Parlemants, Preuost de Paris, Seneschaux de Lyon, Poictou, Berry, Champaigne, Aniou, Touraine, & le Mayne; leurs Lieutenants, & autres nos Iusticiers, Officiers & Subiects qu'il appartiendra. Nostre cher & bien aimé Guillaume de Leris, cy devant Capitaine de santé en nostre ville de Grenoble, nous a faict dire & remostrer qu'il desireroit sous nostre bô plaisir faire imprimer un petit liure intitulé *Methode pour garir la peste, prescrir les infets & ceux qui ne le sont, & l'ordre pour desinfester les villes, en chasser le mal.* Mais il craint qu'autres que ceux a qui il donnera pouuoir de ce faire se voulussent ingerer de le faire imprimer, le frustrat par ce moyen de son labeur & frais qu'il y faut employer, s'il ne luy estoit fut ce par nous pourueu. A ces causes desirant bien & fauorablement traicter le Sieur de Leris, Nous luy auons permis & octroyé, permettons & octroyons, par ces presentes qu'il puisse & luy soit loysible de faire imprimer, vendre & distribuer par tout nostre Royaume ses liures, sans qu'autres qu'a ceux a qui il en aura donné pouuoir le puissent imprimer, vendre & distribuer, iusques au temps de dix ans, a compter du iour & date de l'impression desdits liures, & ce sur peyne de cōfiscatiō d'iceux, & d'amande arbitraire. Si vous mandons & a chacuns de vous commettōs endroit soy, si comme a luy appartiendra que nostre present priuilege, & du contenu en iceluy vous faictes & souffrez iceluy de Leris, & ceux ayant charge de luy, iouyr & verser plaineament & paisiblement & a ce faire souffrir & obeir, contraignés tous ceux qui pourroient a cohtaindre, par toutes voyes & manieres deues & raisōnables, car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le dixneufiesme iour de Septembre, l'an de grace mil six cens deux, & de nostre Regne le quatoriesme.

Par le Roy Dauphin en son conseil

PAS Q VIER.